- Paul-Henri Lavoie, secrétaire général de l'U.C.C.
- Aimé Naulf, président de l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal
- Jean-Paul Léfourneau, directeur général de la Chambre de Commerce de la Province de Québec
- Roland Parenteau, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales
- Tommy Shoyama, secretary to the Saskatchewan Economic Planning Board
 - Walter Young,
 Professor, University of
 British Columbia

LE CHÔMAGE:

Au début de l'été, il y avait au Québec 113,000 chômeurs, soit 37% du total des personnes sans emploi au Canada. Si on compare avec le chiffre de l'an dernier, à la même date, on constate que la province compte, en 1963, 8,000 chômeurs de plus. Il serait peut-êtra temps de passer à l'action!

Il est temps de passer à l'action

ont bien voulu répondre à nos questions concernant les moyens à prendre pour atteindre en notre pays une situation de plein emploi et mettre fin au scandale que représente la misère au sein de l'abondance, c'est-à-dire le chômage.

En page 11 et dans les pages suivantes, le lecteur pourra trouver le texte intégral des opinions qui nous ont été transmises. La lecture de ces réponses est, selon nous, du plus haut intérêt. On notera que chacune des personnes consultées est fort influencée par son milieu immédiat et par ses préoccupations professionnelles. Ainsi, ce n'est certainement pas un hasard que

M. Nault insiste de façon toute spéciale sur l'importance de l'éducation, que M. Létourneau se préoccupe grandement de la productivité, tandis que M. Lavoie signale à nos lecteurs les difficultés particulières au milieu rural.

Ce n'est pas notre intention de commenter aujourd'hui longuement les points de vue émis par d'une ou l'autre des personnes que nous avons consultées. Nous préférerions laisser d'abord la parole à nos lecteurs et recueillir, en vue d'une prochaine livraison du journal LE TRAVAIL, les commentaires, opinions et appréciations de ces derniers en marsuite à la page 11

Le plus fort firage

de la presse syndicale au Canada LE TRAVAIL

Vol. XXXIX - No 8

Montréal, Qué., août 1963 - Dix cents

L'éducation au Québec

La CSN réclame toujours un véritable ministère

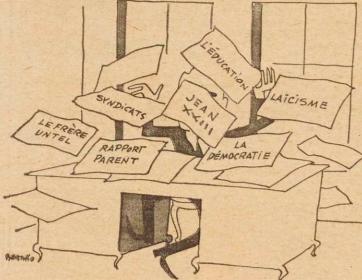
Tandis que M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de la Jeunesse, s'emploie à persuader la population du bienfondé des réformes envisagées par le gouvernement en matière d'éducation, le mouvement ouvrier renouvelle son appui au projet de loi créant un ministère de l'Education

- voir pages 8-9

- En éditorial, le directeur du "Travail" ajoute de nouvelles précisions concernant le projet de caises de retraite préconisées pour la CSN . . . VOIR PAGE 4
- Notre envoyé spécial résume les délibérations qui vont se dérouler au sein des congrès de plusieurs fédérations au cours des dernières semaines . . .

VOIR PAGES 2-3





Lorenzo (désem) Paré

— voir page 9

M. Marchand, commissaire

LE Bureau confédéral de la CSN, s'est déclaré heureux de la formation de la Commission royale d'enquête sur le biculturalisme. La tâche qui incombe aux commissaires est très lourde et sera déterminante sur l'avenir de la confédération canadienne. Dans cette perspective, il importait que le choix des commissaires se fasse en dehors du critère de leur allégeance politique. La composition de la commission Laurendeau-Dunton donne des garanties à cet effet.

La nomination de M. Jean Marchand comme commissaire a été bien accueillie par tous les membres du Bureau confédéral, a déclaré le secrétaire général de la CSN. "Nous réalisons, dit M. Marcel Pepin, que cette nouvelle fonction du président général occupera une partie assez considérable de son temps dans les mois à venir. Néanmoins, l'importance de cette commission est telle que les travailleurs organisés doivent y être représentés. Le prestige et la compétence de M. Marchand donneront encore plus d'autorité

aux travaux de la Commission."

De son côté, le président général a fait la déclaration suivante au Bureau confédéral :

"Mon acceptation du poste de commissaire de la Commission royale d'enquête sur le biculturalisme ne doit en aucune façon entraver la liberté de la CSN. Celle-ci doit conserver son entière indépendance non seulement vis-àvis des gouvernements, mais également en regard de la Commission elle-même et da ses travaux".

Les conditions de travail dans l'industrie textile étaient à l'ordre du jour du dernier Congrès de la Fédération du Textile, tenu à Magog, les 3 et 4 juillet derniers. Dans un remarquable rapport, M. René Gosselin, président, a soulevé plusieurs points d'interrogation extrêmement troublants:

par JEAN FRANCOEUR

DES TRAVAILLEURS DU TEXTILE, VICTIMES DU "MAL DU LUNDI"?

MAGOG — Si vous êtes du nombre des travailleurs du coton actuellement atteints par le "bys-sinose", n'allez surtout pas croire qu'une bonne fin de semaine de repos pourra vous remettre en forme!

Bien au contraire les symptômes de cette nouvelle maladie industrielle qui frappe depuis quelques années les travailleurs du textile apparaissent de plus belle après un brève interruption de travail.

A tel point que les travailleurs européens (où la byssinose fait actuellement l'objet d'intenses recherches) l'ont surnommée le "mal du lundi".

Vers la fin de la première matinée de travail, après avoir été soustrait quelque temps à la poussière de coton, les princi-paux symptômes du mal apparaissent: fatigue générale, engourdissement, difficultés respirato i r e s, vomissements ...

Mardi matin, tout sera rentré dans l'ordre ... apparemment. Vous croirez à un malaise pas-sager. Mais le mal continue son travail dans l'ombre.

Ça ira jusqu'au lundi suivant. Après dix à douze ans de ce régime, les symptômes iront s'accentuant, vous pourrez être frap-pés d'incapacité totale.

Telle est la byssinose, une ma-ladie industrielle, nouvellement découverte, qui a fait son appa-rition dans les usines de trans-formation du coton. Les causes n'en sont pas encore totalement connues, mais les médecins qui l'ont étudiée avec attention l'attribuent généralement à tion prolongée des poussières de

Assez curieusement la byssinose serait un des fruits imprévus de la mécanisation de la récolte du coton.

Il arrive en effet que les fils de coton, lorsqu'ils sont purs, sont totalement inoffensifs. C'est lorsqu'ils sont mêlés à des restes végétaux — non fibreux — qu'ils deviennent nocifs.

Or la mécanisation de la ré-colte de la fleur de coton, com-me elle se pratique de plus en plus dans les pays producteurs, entraîne la présence d'une plus ou moins grande quantité de matières non fibreuses. On estime que la quantité de ces éléments nocifs lorsque la récolte est complètement mécanisée, est dix fois plus élevée que lorsque la récolte se faisait à la main — comme

au bon vieux temps.

Dans son important rapport au
Congrès de la Fédération du Textile, M. René Gosselin, président, a raconté comme son attention avait été récemment attirée sur

les quelques faits suivants:
— un groupe d'employés, notamment dans les départements de cardage du coton où l'atmos-



M. RENE GOSSELIN

phère est particulièrement vi-ciée, semblaient atteints d'un mal mystérieux dont on n'arri-vait pas à faire le diagnostic; — de façon plus générale les cas de perte de temps causés par la maladie dans les usines texti-les, ainsi que le révèlent les sta-tistiques compilées des syndicals. tistiques compilées des syndicats, ont augmenté de 20 p.c. en 1961 et de 30 p.c. en 1962.

Le hasard lui mit alors sous les yeux, à peu près dans le même

temps, un article d'une agence de temps, un article d'une agence de presse européenne reproduit dans un grand quotidien montréalais portant sur la byssinose, maladie nouvelle sur laquelle plusieurs autorités médicales européennes, notamment en Angleterre et en Allemagne, se penchaient avec un intérêt croissant.

C'est en remontant à la source de cet article que M. Gosselin

de cet article que M. Gosselin put entrer en correspondance avec les savants qui s'appliquaient à l'étude de ce mal mys-

Il apprit ainsi:

— que cette maladie aurait tou-jours existée dans les usines qui traitent du coton de qualité infé-rieure, mais que sa fréquence a augmenté considérablement ces dernières années avec la mécanisation de la récolte;

— qu'en Angleterre, 50,000 ou-vriers sont actuellement exposés au risque de la byssinose; chaque année 300 d'entre eux envi-ron reçoivent l'indemnité prévue;

— que certains pays doutent encore de l'existence de cette maladie dans l'industrie cotonnière, mais que ces doutes sont attribuables au fait que le mal n'a pas encore été suffisamment



M. LEOPOLD COTE

— que les premiers symptô-mes de la byssinose apparaissent après 5 à 15 ans d'exposition aux poussières. On dit alors que ces poussières qui vicient l'at-mosphère surmontent le seuil de la sensibilité de l'organisme; — que cette maladie caractéri-cies surtout par des troubles res-

sée surtout par des troubles res-piratoires comporte plusieurs phases préliminaires connues sous le nom de "fièvre du co-ton", "toux des tisserands", etc.

Les autorités médicales consultées ont exprimé l'avis que l'in-dustrie cotonnière devrait prendre soin que les concentrations de poussières dans les salles de préparation, notamment dans les carderies, soient aussi basses carderies, soient aussi basses que possible. Cette industrie devrait surtout

faire en sorte que les impuretés végétales non fibreuses soient ré-duites au minimum. Cette exigence, disent les médecins interro-gés, est certainement réalisable par l'amélioration des techniques

de la récolte du coton. Si l'on ne peut pas réformer ces techniques de façon efficace, il faudra songer, ajoutent-ils, à procéder avant toute autre opération, au lavage du coton cru afin d'enlever toutes les substan-

ces nocives.

La question est maintenant posée: des travailleurs canadiens
du textile sont-ils déjà atteints de
byssinose? ou mieux encore sontils, de par les conditions de travail qui leur sont imposées, sus-ceptibles de contracter un jour

ou l'autre cette cruelle maladie? Un syndicat local groupant un fort groupe d'employés d'une usine de transformation du coton a déjà soumis quelques cas pour examen par des autorités médi-

examen par des autorites medicales. La direction de cette même usine a déjà pour sa part fait subir un examen spécial à une vingtaine d'employés.

Les résultats tardent à venir. Un tel retard peut s'expliquer par la difficulté reconnue d'établir un diagnostie sûr de cette maladie. La byssinose en effet n'entraîne guère de changements n'entraîne guère de changements sur les poumons, mais des modi-fications fonctionnelles et des troubles pulmonaires.

Si les craintes actuelles s'avéraient fondées, M. René Gosselin est d'avis que les travailleurs syndiqués devraient entreprendre une action immédiate sur deux plans:

— il importerait d'abord d'en-

treprendre une campagne pour faire reconnaître cette maladie par la Commission des Accidents du Travail et obtenir que les employés puissent être compensés adéquatement:

 il importerait en outre d'exi-ger dans les conventions collectivés des mesures préventives pour réduire au minimum le dan-ger d'exposition aux poussières nocives et même dans certains cas mortelles.

Les "conditions de travail" recevront la vedette lors des prochaines négociations

M. René Gosselin, président de la Fédération du Textile (CSN), n'a pas été tendre à l'égard des dirigeants de cette industrie dans la province de Québec.

Dans son rapport au Congrès de cet organisme, rapport en-tièrement consacré aux "conditions de travail dans l'indus-trie textile", M. Gosselin a soutenu notamment que "la plupart des établissements de cette industrie doivent être classés comme insalubres, in-commodes ou dangereux'' aux termes des règlements de la Loi des Etablissements Indus-triels et Commoniques triels et Commerciaux.

Le président de la Fédération du Textile a surtout dé-noncé les conditions atmosphériques qui règnent dans ces établissements, principalement en ce qui concerne la chaleur

Dans l'industrie du coton, abals Industrie du coton, at-t-il signalé, une enquête faite au Québec a démontré que la chaleur varie de 72 à 10 de-grés. Or il est établi d'autre part que la temprérature idéa-le est de 68 degrés avec une humidité relative de 40%.

Les normes établies par les médecins permettent de dire qu'à partir de 100 degrés, les ouvriers pourront être incommodés au point de perdre connaissance.

En ce qui concerne l'humi-dité, il y a conflit dans les usi-



Mme YVETTE ROUSSEAU

nes textiles entre la zone de confort de l'organisme humain et les nécessités de la produc-

L'organisme humain, pour son bien-être, exige un pour-centage maximum de 40%, mais dans bien des départe-ments le pourcentage d'humi-dité varie de 45 à 90%, ce qui ajorte à l'insalubrité des locaux.

M Jusqu'ici dans nos négociations collectives, nous avons été trop timides sur les condi-tions de travail, a souligné M. Gosselin dans la suite de son rapport.

Nous nous sommes contentés de discuter des salaires, de l'ancienneté, des tâches. Il nous faudra au cours des négociations futures ouvrir un nouveau chapitre.

Ce chapitre pourrait comprendre, selon lui, les périodes de repos selon des conditions départementales, les fumoirs, les exigences d'un cafeteria

standard, les normes régissant l'environnement: poussière, chaleur, humidité, ventilation. Ce chapitre devrait comprendre également certaines exigences: examen médical à l'embauchage examen annuel l'embauchage, examen annuel au moins pour les employés les plus exposés, présence d'un médecin ou d'une infirmière dans chaque usine.

M. Gosselin est aussi d'avis

que le syndicat devrait de plus faire sentir sa présence au sein des "comités de sécurité" ayant pour but de veiller à la prévention des accidents. Ces comités, a-t-il souligné, sont actuellement dominés par les actuellement v désignent "des patrons qui y désignent "d petits gars bien tranquilles".

TOUT en reconnaissant les avantages que les travail-leurs peuvent encore tirer de la Loi des Etablissements In-dustriels, vieille de près de 80 ans, et souhaitant que les syndiqués soient plus atten-tifs à en surveiller l'applica-tion, le président de la Fédéra-tion du Textile a déploré dans son rapport que le personnel chargé de l'application de cette loi ne compte pas un nombre



M. RAOUL GAOUETTE

suffisant de specialistes principalement dans le domaine de la chimie, de la médecine et du génie.

Il n'y a actuellement que deux médecins parmi les mem-bres de ce personnel. Un ingé-nieur a été engagé récemment, mais le chimiste se fait toujours attendre. Quant aux inspecteurs ils ne disposent d'aucune formation spéciale, et cela en dépit des pouvoirs considérables que la loi leur con-

M. Gosselin a souligné que le B.I.T. recommendait, dès 1947, que la surveillance des conditions de travail soit fai-te par des inspecteurs suf-fisamment formés. Dans plu-

Comment les syndicats de la construction pourront-ils relever victorieusement les défis nouveaux que pose cette industrie en pleine révolution? C'est à cette question cruciale que se sont attachés les délégués du dernier Congrès de la Fédération des travailleurs du Bâtiment du Canada, tenu à Sorel, les 19 et 20 juillet derniers.

par JEAN FRANCOEUR

LE MODE DE NÉGOCIATION DANS LE BÂTIMENT EST-IL PÉRIMÉ?

SOREL — L'industrie de la construction traverse actuellement une période "d'évolution violente" qui ne manque pas de poser aux syndicats concernés "des problèmes cru-ciaux", a soutenu M. Réal Labelle, conseiller techni-que de la F.T.B.C., dans le rapport particulièrement lucide qu'il a présenté lors du dernier Congrès de cet organisme. Le bâtiment est en ex-

pansion rapide au Québec où il emploie plus de 105,-000 travailleurs. C'est une industrie absolument originale et qui au surplus subit actuellement les effets massifs d'une révolution technique accélérée.

Soupèse-t-on suffisamment, s'est demandé M. Labelle, l'influence de cette évolution technique et scientifiqe de l'industrie sur notre politique future de négociations collectives?

Selon l'hypothèse qu'il a émi-se en toute sincérité, la for-mule traditionnelle de négo-ciations dans l'industrie du bâ-timent monté. ciations dans l'industrie du bâ-timent mérite qu'on s'interro-ge. "Il s'agit pour nous de savoir, a-t-il ajouté en s'adres-sant aux quelque 100 délégués des quatre coins de la province, si le mécanisme que nous avons utilisé jusqu'ici est périmé et comment nous pourrions l'amé-liorer."

Jusqu'à ces toutes dernières années, un peu partout dans la province, syndicats et associaprovince, syndicats et associations patronales ont toujours
négocié en vertu de la Loi de
la Convention Collective. Il ne
s'agit pas, s'est empressé de
dire M. Labelle, de sous-estimer
les services qu'a pu rendre
cette formule dans le passé, ni
même ceux qu'elle pourra rendre dans l'avenir, Mais depuis
nombre d'années, il est arrivé
que les deux parties en cause
ont cessé de négocier de véritables conventions.

Syndicats et patrons se ren-

Syndicats et patrons se rencontraient uniquement pour dis-cuter quelles conditions nouvelles ils recommanderaient au ministre du Travail d'inclure dans le décret déjà existant.

Ce décret, issu originellement d'une première convention, signée parfois il y a fort longtemps, étendait à tous les transillants et à tous les travailleurs et à toutes les entreprises compris dans une région donnée des conditions de travail uniformes.

Mais un tel décret, a souli-gné M. Labelle, ne peut consi-dérer que des minima. De plus il n'accorde son attention qu'aux dispositions relatives aux salaires, à la durée du travail, au surtemps, aux va-cances et fêtes chômées, ainsi qu'à la définition la définition des métiers.

Or une convention collective, de nos jours, c'est beaucoup plus que cela, et le décret ne peut tenir compte de tout.



M. REAL LABELLE

"Adaptée à une époque où personne n'eut rêvé de pareils avantages, la Loi de la Con-vention Collective à extension réglementer la concurrence et à relever la condition générale des travailleurs du bâtiment'. Mais elle n'a sûrement pas aidé à l'expansion syndicale. Au contraire selon le conseiller tech traire, selon le conseiller technique de la F.T.B.C., les syndicats en sont sortis affaiblis et considérablement

Les ouvriers non-syndiqués étant aussi bien protégés que les syndiqués qui faisaient toute la besogne, de nombreux travailleurs de la construction ne voyaient plus la nécessité d'adhérer à un syndicat.

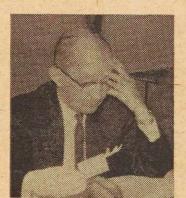
Manquant de force de revendication, en raison de cette perte d'intérêt, les travailleurs syndiqués ont vu leurs conditions de travail se détériorer par rapport à celles de leurs confrères des autres industries ou des autres provinces.

"Dans leur forme actuelle, concluait M. Labelle, la conception du décret et le mode de négociation dans l'industrie du bâtiment ne pourront résister aux pressions réelles qui continuent de s'exercer et davantage à l'usure du temps."

Il est temps que nous sortions des sentiers battus, a-t-il poursuivi, en abordant la seconde partie de son rapport où il traitait de façon plus positive ce que pourrait être une "nouvelle politique de négociation collective".

A son avis la réalité actuelle impose une politique diversi-

A son avis la réalité actuelle impose une politique diversifiée capable de s'adapter à toutes les situations existantes dans le secteur du bâtiment.



M. P.J. MARTEL

Il a suggéré que les syndi-cats de la construction s'orien-tent vers des négociations à trois niveaux différents:

- premier niveau: négociation collective régionale

Il s'agirait tout simplement d'un retour à l'esprit de la Loi de 1934 sur l'extension des conventions. Il faudrait revenir à sa forme première et viser les buts mêmes que voulait atteindre la loi à savoir: — régulariser la concurren-ce notamment de la part d'une multiplicité de petits entrepre-neurs; assurer une protection minimum à tous les travail-leurs

minimum a tous les travan-leurs.

Mais cette loi suppose qu'il y ait négociation d'une vérita-ble convention collective entre les deux parties; elle suppose aussi l'obligation pour les or-ganisations patronales et ou-vrières concernées de négocier véritablement tout amendement au décret. au décret.

- deuxième niveau: négociation sur le plan de la spécialisation ou par sous-

Il s'agit ici de tenir compte de l'évolution de l'industrie. Le cadre étroit des décrets ne suf-

cadre etroit des decrets ne suf-fit pas.

C'est sur le principe de la spécialisation que le développe-ment technique du bâtiment s'effectue présentement, c'est donc à ce niveau qu'il faut songer à bonifier davantage les conditions de travail des traconditions de travail des tra-vailleurs syndiqués en leur as-surant un plus juste partage des avantages de ce progrès technique.

C'est à ce niveau, selon M. Labelle, qu'il faut songer à des solutions adéquates aux problèmes de la stabilité et de la sécurité de l'emploi, de la mise de la retraite d'un véritable réà la retraite, d'un véritable ré-gime de vacances payées, de la réglementation des cas d'appels au travail

- troisième niveau: négociation d'accords particu-

C'est un fait bien connu des travailleurs que la transforma-tion profonde de l'industrie de la construction a permis à de puissants groupes financiers de se tailler une place importante dans ce secteur.

Après avoir pris connaissan-ce du rapport de son conseiller technique, les délégués du Con-grès de la Fédération des Tragrès de la Fédération des Tra-vailleurs du Bâtiment ont adop-té une résolution demandant au bureau fédéral de faire l'étude de quelques-unes des sugges-tions qu'on y trouvait et de convoquer des journées d'étu-des pour que les résultats de cette étude puissent être com-muniqués à tous les syndicats concernés. concernés.

Les syndicats du bâtiment manifestent une agressivité de plus en plus grande

En moins de trois ans, la F.T.B.C. a pu augmenter ses effectifs de près de 5,000 membres, a révélé M. Rosario Gosselin, dans son rapport au Congrès de cet organisme.

Au congrès de 1961, a-t-il expliqué, le trésorier de notre fédération indiquait une moveme

dération indiquait une moyenne mensuelle de 9,390 membres co-tisants, aujourd'hui cette moyenne est passée au niveau de 13,589. Il a mentionné que cette expansion s'est faite particulièrement dans les régions de So-rel et de la Côte Nord, mais que d'autres régions de la pro-vince seraient bientôt touchées par le mouvement.

Le président de la Fédération du Bâtiment a ajouté que cette augmentation des effectifs n'était qu'un faible indice de la présence du syndicalisme dans ce secteur. "Le meilleur indice de cette présence ne serait-il pas dans le regain de vie de chacun de nos syndicats affi-

De ce côté, a dit M. Gosselin, il faut noter des progrès immenses. "Nos syndicats, et évidemment nos membres, sont de plus en plus agressifs. Les améliorations marquées dans leurs conditions de travail en témoignent."

Parmi ces améliorations Il a tenu à souligner; une meilleure reconnaissance pratique des syndicats, clauses de sécurité syndicale, procédure de règle-



M. ALDERIC GOSSELIN

ment de griefs, services d'achantiers . . .

• En raison d'une profonde évolution de la réalité économique et sociale, notre formule de syndicalisme doit être re-pensée, a poursuivi M. Rosario Gosselin, dans son rapport. "Si le travailleur exige sa place dans l'industrie, il nous appartient de faire en sorte qu'il soit chez lui partout dans nos syn-dicats, étant donné que la na-ture de cette industrie de plus en plus l'invite à se déplacer dans toute la province."

"Il est grand temps, de dire le président sortant de charge, que tous nos syndicats en arrivent à une politique d'unifor-misation des droits d'entrée, des cotisations syndicales, des cartes de compétence et les dé-finitions de métier. Ils devraient aussi songer à abolir les "droits de péage" pour passer d'une région à une autre." Il a conclu en disant qu'on ne

pouvait espérer que des chan-gements aussi radicaux puis-sent se faire du jour au lende-main. Mais il importe de s'y mettre tout de suite.

Les délégués au Congrès de-

vaient d'ailleurs, à une autre séance, adopter une résolution demandant au bureau fédéral d'entreprendre une étude visant à uniformiser sur la base pro-vinciale les normes d'apprentissage, les normes de compé-tence, les formules d'émission des certificats de compétence. La Fédération, aux termes de cette même résolution, pourra s'adjoindre un spécialiste en la matière pour l'assister dans l'exécution de ce mandat.

ES travailleurs du bâtiment sont sans contredit ceux qui sont les plus frappés par le chômage, notamment le chômage saisonnier.

Au cours de la dernière année, le bureau fédéral de la F.T.B.C. avait désigné un co-mité spécial chargé d'étudier les principales conclusions du rapport Gill sur la loi d'Assurance-chômage.



M. PAUL GRENIER

M. Aldéric Gosselin, secrétaidonné lecture devant les con-gressistes des résultats du traail de ce comité qui a tenu deux séances au cours du printemps dernier.

Le rapport de ces réunions a été référé pour étude au bureau

· Les délégués au Congrès ont renouvelé leur opposition au principe de la taxe de 11 pour cent imposée par le gouvernement fédéral sur les matériaux de construction. "Cette taxe, note la résolution, est maintenant réduite à 4 p.c., mais elle atteindra progressivement 11 p.

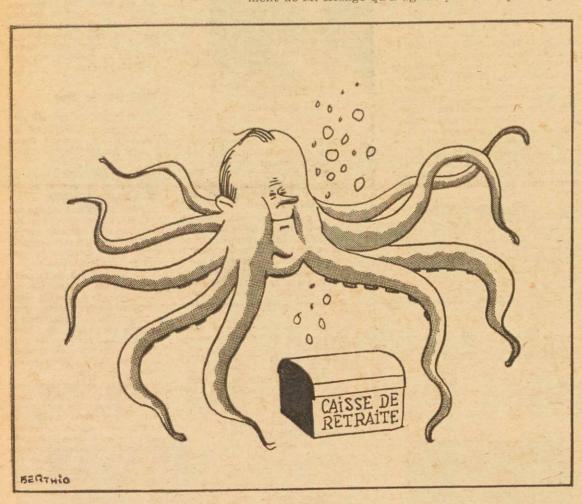
Assez pauvres pour vouloir, assez intelligents pour réussir

editorial

LE TRAVAIL

Le slogan utilisé au cours des années 30 par Father Thompson, l'un des fondateurs du mouvement coopératif dans les provinces maritimes, pourrait avec raison être appliqué à la situation de la province de Québec dans le débat qui s'engage sur le problème des caisses de retraite. Il est à prévoir qu'au cours des prochains mois, peut-être même des prochaines semaines, les jeux seront faits: Ottawa, Québec et Toronto ayant défini leur position, l'arbitre de ce gigantesque concours sera forcément l'opinion publique. Dans de telles circonstances, les travailleurs comprendront qu'il est pour eux de toute première importance de suivre de près l'évolution de la situation car il ne fait aucun doute que l'établissement d'un programme universel de cotisations de retraite en notre pays constitue une occasion extraordinaire, non seulement d'accroître la sécurité des citoyens mais aussi, selon nous, de mobiliser des capitaux énormes en fonction du développement économique.

La position de la CSN en matière de caisses de retraite est claire: nous considérons que cela relève des autorités provinciales et en ce qui concerne la province de Québec, nous réclamons du gouvernement de M. Lesage qu'il agisse plus vite que le gou-



Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), "Le Travail" paraît tous les mols. Directeur: JEAN-PAUL LEFEBVRE. Secrétaire de la rédaction: JEAN FRANCOEUR. Bureaux 1001, rue St-Denis, Montréal. Tél.: VI. 4-2331. Imprimé par l'Imprimerie Populaire. Lède, Montréal. Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement els numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

vernement d'Ottawa et mieux que le gouvernement de Toronto.

Le dernier congrès général de la CSN a clairement défini l'institution d'une caisse provinciale de retraite comme l'un des objectifs majeurs du mouvement syndical. Nous demandons que dans le cas de tous les salariés, les cotisations de retraite soient obligatoires et que les employeurs soient tenus de souscrire un montant au moins équivalent à la cotisation de l'employé. Dans le cas des citoyens qui travaillent à leur propre compte, nous suggérons qu'ils soient libres de participer à la caisse de retraite et d'en bénéficier, s'ils acceptent de payer les cotisations nécessaires.

Nous demandons en outre que la caisse provinciale de retraite soit établie sur une base actuarielle et comporte l'accumulation d'un capital par chacun des souscripteurs à la caisse en vue d'assurer sa propre sécurité. Cette façon d'agir se distingue, entre autres, du programme de sécurité de la vieillesse adopté par le gouvernement américain. En effet, nos voisins du sud ont opté pour un plan de type "sécurité sociale" que l'on nomme couramment "pay as you go". Le système américain n'est pas, à proprement parler, une caisse de retraite mais bien plutôt une assurance-vieillesse. Cette assurance couvre d'ailleurs diverses catégories de risques, notamment: la sécurité de la vieillesse, les allocations aux travailleurs devenus invalides ainsi qu'aux survivants d'un assuré qui décède avant l'âge de la retraite.

Le plan proposé par le gouvernement fédéral, est apparenté à celui des Etats-Unis et, partant, bien différent de celui que nous préconisons nous-mêmes. Nos préférences pour une caisse de retraite prévoyant l'accumulation du capital par chacun des bénéficiaires éventuels ne sont pas uniquement techniques. Nous voyons là une méthode excellente d'atteindre tout à la fois l'objectif social recherché dans un programme de sécurité de vieillesse et l'objectif économique qu'exige notre état de dépendance vis-à-vis du capital étranger et les possibilités aussi considérables qu'inexploitées que présente l'expansion économique du Québec.

Une corne d'abondance

On évalue à un minimum de \$250 millions par année les entrées de capitaux prévisibles à une éventuelle caisse provinciale de retraite. Réalise-t-on qu'en moins de cinq ans, cela mettrait à la disposition de l'Etat du Québec un milliard de dollars? Plusieurs le réalisent en effet. C'est ainsi que l'Union Nationale avait inscrit à son programme lors de la dernière campagne électorale l'institution d'une caisse provinciale de retraite. De son côté, le gouvernement de la province semble s'orienter clairement dans la direction que nous souhaitons. Il n'est sans doute pas inutile de noter ici quelques indices significatifs de cette orientation. Tout d'abord, le premier ministre lui-même déclarait à l'Assemblée législative le 10 juin dernier:

premier ministre lui-meme déclaraît à l'Assemblée législative le 10 juin dernier:

"En somme, loin d'être demeuré inactif, le gouver-nement du Québec a entrepris des études sérieuses qui lui permettront de présenter une législation qui soit à la fois adaptée à nos besoins sociaux et qui tienne compte de l'avantage économique que la constitution de fonds de pension peut représenter pour l'Etat du Québec, où le slogan "Maîtres chez nous" n'a pas été oublié, loin de là"!

Le ministre de la Jeunesse, M. Paul Gérin-Lajoie, déclarait pour sa part le 8 juillet que "la création d'une caisse universelle de retraite sous contrôle du gouvernement provincial faciliterait la création d'un office de crédit scolaire".

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter que le gouvernement de la province maintienne une position ferme dans la voie qu'il s'est lui-même tracée et qu'il ne cède ni aux pressions du gouvernement fédéral, ni à celles, certes pas négligeables, qu'exerceront sur lui les lobbyistes des compagnies d'assurance. On comprendra facilement que le gouvernement de l'Ontario ait puissamment aiguisé l'appétit de ces dernières en adoptant une loi qui obligera les employés et les employeurs de cette province à confier aux compagnies d'assurance et autres entreprises connexes des sommes colossales. Nous avons souvenance que le gouvernement du Québec a déjà remis, lui aussi, aux assureurs privés un fromage, certes moins enviable que la caisse de retraite, mais quand même de bonne odeur en leur confiant l'assurance-automobile. En cette circonstance, le peuple du Québec s'est trouvé dans la position du corbeau de la fable.

Gare aux ballons!

L'opinion publique doit donc être fort attentive. Nous devons en particulier être aux aguets et disposés à crever sans hésitation les "ballons" et autres articles "venteux" que l'on ne manquera pas d'utiliser contre le projet d'une caisse provinciale de retraite. Il est facile d'imaginer, par exemple, que l'on sortira une fois de plus de la boule à mythes le spectre de l'étatisme. Or, ce que nous réclamons n'a rien à voir avec un étatisme, de gauche ou de droite. Nous demandons simplement que les fonds de la caisse provinciale de retraite soient administrés par une régie d'Etat formée en nombre égal de représentants du gouvernement lui-même, des employeurs souscripteurs et des salariés souscripteurs. Nous croyons qu'une telle régie, tout en étant soustraite aux influences de la petite politique, devrait concourir à l'application d'une grande politique. Ainsi, les sommes colossales dont pourrait disposer la caisse de retraite seraient-elles disponibles, non seulement pour faciliter le financement de l'Etat lui-même et de ses prolongements, commissions scolaires, municipalités... etc., mais pour prendre une part active à l'expansion économique. A l'instar de la Société générale de financement, les capitaux accumulés dans la caisse de retraite joueraient donc un rôle actif, non seulement dans le financement des entreprises d'Etat, mais aussi pour le développement ordonné et rationnel des entreprises privées, dans le cadre d'un programme de développement que l'on est convenu d'appeler, le plan. JEAN-PAUL LEFEBVRE

Chambre de Commerce vs "Le Travail"

Propos aigres-doux sur les caisses de retraite

LA CHAMBRE de Commerce de la province de Québec semble nous chercher querelle. Son porte-parole a réagi plutôt violemment à la position que nous avons prise concernant le problème des caisses de retraite et à la critique que nous avons formulée, fort poliment, sur l'attitude de ce groupement d'hommes d'affaires en face du même problème. Nous reproduisons ciaprès le texte intégral de la lettre que nous adresse le directeur général de la Chambre. En parallèle avec ce texte, nous nous appliquerons à rappeler de façon très succincte les positions que nous prenions en juillet dernier, mais nous à rappeler de façon très succincte les positions que nous prenions en juillet dernier, mais nous reproduirons surtout de larges extraits du communiqué de la Chambre de Commerce elle-même. Nous sommes d'avis que le texte de ce communiqué justifiait amplement le commentaire que nous faisions en juillet. Si nos lecteurs veulent bien se prêter à ce petit exercice de littérature comparée, ils conviendront sans doute que le porte-parole de la Chambre de Commerce n'a pas le monopole des idées claires, et qu'il eut été prudent pour lui de ne pas parler de "bouillie."

La Chambre de Commerce nous attaque...

CHER MONSIEUR, la présente a trait à l'édito-rial de la livraison de juillet de votre journal, intitulé: "La Chambre de Commerce est trop vite

A la lecture de cet éditorial, nous nous deman-

A le lecture de cet éditorial, nous nous demandons si vous saviez bien de quoi vous parliez lorsque vous avez commenté l'attitude de la Chambre de Commerce de la province de Québec vis-àvis le plan de fonds de pension contributoire relié au salaire dont il est question au niveau fédéral.

En effet, vous écrivez dans votre éditorial: "Là où les choses se gâtent, c'est lorsque les représentants des hommes d'affaires québécois affirment ou du moins laissent entendre que tout programme de pensions administré par l'Etat devrait nécessairement être calqué sur le modèle américain et comporter le paiement d'une pension à tous les citoyens, indépendamment des contributions que chacun d'eux aura versées. Il s'agirait dans ce cas d'un programme de type "sécurité sociale" comparable au régime général des pensions de vieillesse qui existe actuellement en notre pays."

Quelle bouillie!

Permettez-nous de vous signaler que:

Permettez-nous de vous signaler que:

1. Le plan américain ne comporte pas " paiement d'une pension à tous les citoyens, indé-pendamment des contributions que chacun d'eux aura versées". Il serait évidenment trop long de vous expliquer jei ce qu'il comporte mais une cho-se est certaine, c'est qu'il n'est pas ce que vous le définissez et nous ne pouvons poir où vous avez définissez et nous ne pouvons voir où vous avez pu en trouver une telle conception;

2. Nous n'avons jamais dit ni laissé entendre que: "... tout programme de pensions administré par l'Etat devrait nécessairement être calqué sur le modèle américain..." Bien au contraire. Nous avons dit clairement que le plan que nous commentions était le plan proposé par le parti libérat dédéral quant les dernières élections lequel semfédéral avant les dernières élections, lequel sem-blait être contenu dans le discours du Trône. Nous avons signalé que ce plan ressemblait au plan acavons signalé que ce plan ressemblait au plan ac-tuellement en vigueur aux Etats-Unis puis nous avons établi des comparaisons entre ce plan et un plan privé. Nous savons fort bien qu'un plan gou-vernemental de fonds de pensions peut revêtir de multiples formes et modalités. Dans le contexte de notre déclaration, il était bien évident que nous nous référions au plan spécifique proposé.

ques ont rapporté et commenté cette déclaration et. à part vous-même, aucun ne s'est mépris de la sorte sur nos propos.

Nous osons espérer que vous voudrez bien publier cette mise au point dans la prochaine livraison de votre journal.

Jean-Paul LETOURNEAU. directeur général.

...et se donne elle-même la réplique

Au sujet de sa première critique, nous vou-drions rappeler au porte-parole de la Chambre de Commerce un passage de son propre communiqué où il affirme, quoiqu'en termes légèrement diffé-rents, le même fait que nous avions brièvement souligné dans notre éditorial de juillet:

"Les fonds perçus dans un tel plan gouverne-mental servent à payer les prestations à ceux qui se retirent et cela au fur et à mesure, sans accu-mulation de capital. Il ne s'agit donc pas de la création réelle d'un fonds de retraite. Les verse-ments des employés et des employeurs constituent en fait une taxe qui sert à financer le plan au fur et à mesure."

Etait-ce vraiment si clair!

Concernant la deuxième remarque, nous som-mes d'avis que le communiqué de la Chambre de Commerce n'était pas aussi clair que le prétend la lettre de M. Létourneau. Après avoir affirmé:

"Voici les principales différences qui existent "Voici les principales différences qui existent entre un plan gouvernemental du genre de celui que veut instituer le gouvernement fédéral actuel et un plan privé comme il en existe un grand nombre dans l'industrie. Les plans privés sont généralement administrés par une compagnie de fiducie, une compagnie d'assurance ou par une administration autonome, au niveau de l'entreprise. Le gouvernement légifère pour assurer un minimum de sécurité dans la politique d'investissement de ces fonds."

Pour enchaîner avec ce paragraphe d'introduction, le communiqué de la Chambre publie ensuite en parallèle deux séries de paragraphes, l'une intitulée "Plan de retraite privé", l'autre "Plan de retraite gouvernemental". Il n'est pas ici question d'utiliser l'article défini "le". Il n'est pas dit non plus qu'un plan gouvernemental peut être autre chose que le programme commenté dans les trois paragraphes suivants:

PLAN DE RETRAITE GOUVERNEMENTAL

1. Les versements des employés et des em-ployeurs ne sont pas accumulés. Ils servent im-médiatement à payer les bénéfices aux personnes qui arrivent à l'âge de la retraite et à celles qui sont déjà éligibles à les recevoir.

2. A cause du système employé, ce n'est pas en fait une contribution qui est versée par l'em-ployé et l'employeur, mais plutôt une taxe, puis-que le produit de ces versements est remis presque simultanément et en totalité à ceux qui bénéfi-

3. Il n'y a pas de relation entre cette taxe versée par l'employeur et l'employé et les bénéfices accordés à l'employé à sa retraite.

Aucun autre choix

Si l'on veut être tout à fait certain que la position prise jusqu'à maintenant par la Chambre de Commerce de la province de Québec ne laisse le choix qu'entre un plan gouvernemental de type "pay as you go" (tel que le projet du gou-vernement fédéral et que la législation américaine), et une caisse administrée par des compagnies privées, on n'a qu'à s'en reporter au dernier pa-ragraphe de son communiqué de juin dernier où

"De plus, la Chambre recommande instamment au gouvernement de la province de Québec de procéder à l'adoption, sur le plan provincial, d'une législation semblable à celle déjà en vigueur en Ontario, laquelle élargit les dispositions utilise les moyens actuellement disponibles (compagnies de fiducie, d'assurance, etc.) ce qui a pour effet de créer des disponibilités de capitaux nouveaux qui passent au service de l'expan-sion économique et contribuent à la création de nouveaux emplois.

LA REDACTION

• Que cela plaise ou non à la Chambre de Commerce, la CSN a toujours été d'avis que le régime de caisse de retraite adopté par l'Ontario est une demi-mesure. Fort heureusement, cela semble également l'opinion du gouvernement provincial actuel. Nous souhaitons que la Chambre de Commerce s'unisse à tous les autres groupes qui désirent sincèrement l'émancipation économique du Québec pour appuyer le projet d'une caisse de retraite établie sur des bases actuarielles, permettant l'accumulation de sommes considérables, qui puissent à la fois servir la fin sociale poursuivie par une caisse de retraite, soit la sécurité de la vieillesse, et permettre la constitution d'un réservoir de capitaux dont l'économie québécoise a un urgent besoin.

Victoire au Royal Vic

APRES une attente de près A de deux ans, les em-ployés de l'hôpital Royal Vic-toria de Montréal ont enfin pu donner leur adhésion au syndicat de leur choix après un vote ordonné par la CRO.

Le 4 juillet dernier une très forte majorité de ces travail-leurs se prononçaient en faveur d'un syndicat national affilié à la CSN, retirant leur confiance au local 298 du Building Service Employees International Union.

MM. François Krakowski et Rosaire Malette, les deux responsables immédiats de cette campagne de recrutement, n'ont pas manqué de faire connaître leur satisfaction à la suite de cette victoire.

"Dans les négociations qui incroyable qui existe entre les conditions de travail faites aux employés du Royal Vic et celles qui prévalent pour la plupart des autres employés des hôpitaux de Montréal."

Etrange attitude

 M. Raymond Fortin, président général du Syndicat des Fonctionnaires provinciaux de Québec, s'en prenait récem-ment à M. Lesage, l'accusant de montrer à nouveau sa pré-férence pour le Conseil Général des employés civils (un "syndicat de boutique") et de feindre d'ignorer l'existence du véritable syndicalisme qui se fait jour chez les employés du gouvernement.

Dans un communiqué remis à la presse, M. Fortin s'est dit heureux que le gouverna-ment ait décidé de mettre fin à une injustice trop longtemps tolérée en permettant aux travailleurs manuels à l'em-ploi de la province de bénéfi-cier de la loi des pensions du gouvernement.

Là où les choses se gâtent, c'est quand le premier minis-tre déclare avoir posé ce geste à la suite d'une recommanda-tion du Conseil général sans allusion aucune au fait que le syndicat avait formulé la mê-me demande (parmi bien d'autres) dans son propre mémoire.

On se rappelle que M. Lesage avait rousé d'accorder une entrevue aux représentants syndicaux en mars dernier sous prétexte que les tra-vaux de la session ne lui lais-saient aucun répit. C'est par la voie des journaux que le syndicat des fonctionnaires avait dû faire entendre ses revendications.

Régie des Alcoels

LES quelque 3,000 travailleurs de la Régie des Al-cools de la Province qui ont donné leur adhésion au Syndicat des Fonctionnaires provin-ciaux (le vrai) manifestent quelque impatience devant les lenteurs de la CRO à leur ac-corder un certificat de reconnaissance syndicale.

Le président de cette section, M. René Chartrand, déclare reconnaître qu'une telle décision pose à la Commission de Relations Ouvrières un problème inusité et difficile. "Mais, ajoute-t-il, notre requête étant demeurée en suspans denuis le mois d'octobre pens depuis le mois d'octobre 1952, nous sommes en droit de nous demander s'il n'y a pas

obstruction quelque part."
M. Chartrand est d'avis
qu'il faudra chercher à découvrir la source de ces retards et la faire connaître au

Malgré tout le Syndicat des Fonctionnaires poursuit son travail d'organisation succès récents incitent à croire que l'évolution syndicale est à son sommet dans le midien des fonctionnaires.

Emancipation féminine

 Au cours de journées d'études, tenues à Québec, les 3 et 4 août dernier, le Syndicat

BREF

des Fonctionnaires a accordé des Fonctionnaires a accordé
un intérêt particulier au rôle
que peut et doit jouer l'élément féminin qui constitue
une très grande partie des
employés du gouvernement
provincial.

Ces journées d'études avaient été convoquées pour étudier une adaptation possible des structures du syndicat de façon à les rendre plus aptes à assumer les réalités de la vie quotidienne, écono-mique et sociale des fonctions naires et faciliter une plus rapide promotion du statut de la fonction publique.

Selon Mile Auréa (Peggy) Genest, membre de l'exécutif provincial du syndicat, les femmes veulent sortir de leur complexe d'infériorité. Elles entendent ne plus subir sans mot dire des conditions de travail pensées et appliquées unis quement par des hommes. L'élément féminin au sein de la fonction publique, qui cons-titue un atout considérable, désire prendre ses respon-sabilités et mesurer ses pos-sibilités d'action.

Départ pour la Suède

OUELQUE 79 travailleurs Syndiqués s'affairent ac-tuellement à remplir toutes les formalités requises pour leur voyage en Suède.

Le départ s'effectuera de Montréal et de Québec au début d'octobre prochain.

Cette importante délégation syndicale ira étudier sur place la législation sociale de ce pays scandinave, une des plus évoluées au monde à ce que tout le monde raconte.

Les membres de cette délégation ont été désignés par les syndicats, les conseils cen-traux et les fédérations pro-fessionnelles. Chacun d'eux a accepté au retour de profiter ses confrères de l'ex-périence acquise en prenant une part active à diverses activités éducatives.

Le voyage est organisé sous la direction de M. André Lau-rin, responsable du service du budget familial de la CSN. M. Laurin a été au cours des der-niers mois le principal insti-gateur d'une campagne d'as-sainissement des finances fa-miliales qui a soulevé un pro-fond intérêt à travers toute la province. province.

Moniteurs à l'école

Dimanche, le 8 septembre, débutera à Québec une ses-sion d'études destinée à préparer des moniteurs chargés de donner suite par une action patiente et continue à la ré-cente campagne d'assainissement des finances familiales de la CSN.

Ces moniteurs, dont le nom-bre a été limité à 35 afin d'ascité, ont été désignés par les Conseils Centraux.

M. André Laurin, qui dirigera ceite session, annonce en même temps le lancement dès cet automne d'un effort en profondeur à l'échelle de toute la province qui vise à à corriger les situations dép ables révélées par la dernière campagne de la CSN.

Une simple campagne raptde, si éclatante soit-elle, no peut suffire à déraciner une plaie sociale aussi répandue,

La session d'études comportera une série de cours sur les problèmes du budget, de même que des exercices prati-ques visant à parfaire les dons "pédagogiques" des moni-

Le rapport Boucher sur l'assistance: recommandations franches et lucides

TOUS ceux qui s'intéres-sent au sort des milliers de citoyens qui doivent encore compter sur l'assistance publique pour maintenir un standard de vie décent attendaient avec un intérêt bien compréhensible le rapport du Comité d'étude sur l'assistance pu-

Les espoirs que l'on avait placés dans cette commis-sion présidée par M. Emile Boucher, à laquelle partici-paient également M. Clau-de Morin et M. Marcel Bélanger, n'ont pas été déçus.

Il faut tout de suite constater que leur rapport fait preuve d'une franchise et d'une lucidité remarqua-

Nous attachons une grande signification au fait que le Comité d'étude ait jugé opportun de placer en tête de liste, comme toute première recommandation, la nécessité "d'intensifier l'application d'une politique économique et sociale orientée vers la solution des problèmes dont le mi-pistère de la Famille et du Bien-Etre social a, en grande partie, à supporter les conséquences sans être pour autant en mesure d'en corriger toutes les causes".

Cette recommandation, de même d'ailleurs que plusieurs passages du rapport, établit clairement la mesure des responsabilités de la collectivité à l'égard des économiquement faibles. Si importantes en effet que puissent être les mesures des responsabilités de la collectivité à l'égard des économiquement faibles. Si importantes en effet que puissent être les mesures de la collection de la collectivité à l'égard des économiquement faibles. que puissent être les mesures d'assistance, elles ne seront ja-mais que des palliatifs. Si l'on veut bien admettre que l'objec-tif de toute société humaine est de favoriser l'épanouissement de favoriser l'épanouissement intégral de ses membres, on ne saurait se résigner à considérer comme "du bois mort" cette proportion importante de notre population qui requiert aujourd'hui l'assistance financière de l'Etat pour sa subsistance.

Revendications

Nous nous devons de signaler trois domaines où les recommandations de la commission d'étude sur l'assistance publique coïncident, ou à peu
près, avec les revendications de
la C.S.N. Tout d'abord, le Comité recommande au gouvernement provincial d'abandonner
définitivement la pratique des
taux fixes dans le domaine de
l'assistance à domicile pour
s'en remettre plutôt à une
échelle variable de prestations

d'assistance et ce, en fonction des besoins de la famille. C'est là une recommandation majeure qui rencontrera certaine-ment l'approbation de tous ceux qui ont la moindre connaissance des problèmes humains, de la misère et de l'insécurité. Nous nous réjouissons également que le Comité d'étude ait jugé à propos de recommander au gouvernement de réaliser la décentralisation administrative dans le paiement des presta-tions d'assistance, par le moyen de bureaux régionaux. Il est aussi fort heureux qu'on ait insisté sur l'importance de recruter un personnel compétent, Comme le texte des recomman-dations elles-mêmes n'y fait pas allusion, nous nous permet-trons de rappeler ici que la première mesure à prendre en vue du recrutement de ce per-sonnel est d'établir une échel-le de salaires susceptible d'attirer au ministère de la Famil-le et du Bien-Etre les travailleurs sociaux et autres personnes qualifiées dont ce ministère a grand besoin.

Conseil consultatif

Nous endossons certainement l'idée de constituer, au niveau provincial, un conseil consulta-tif qui devra aviser le ministère sur toute question concer-nant le bien-être social et les problèmes de la famille. Nous nous réservons toutefois de dis-cuter plus en détail des moda-lités à adopter concernant la formation d'un tel conseil. Nous regrettons également que les membres du Comité d'étude sur l'assistance publique n'aient pas formulé une recommandation précise quant à la nécessité d'un tel mécanisme de consultation avec les corps intermédiaires au niveau régional. Nous aurions également espé-Nous aurions également espé-ré que le Comité d'étude for-mulât une recommandation immulât une recommandation impérative au gouvernement provincial à l'effet de relever le niveau du salaire minimum. Nous croyons en effet que les taux de salaire actuellement prévus par la loi du salaire minimum sont tellement bas qu'ils sont de nature à décourager un certain nombre d'indigents. Il nous semble, quant à nous, que le salaire minimum devrait être fixé à un niveau tel qu'il représente un encouragement pour les citoyens qui habitent des régions économiquement faibles et qui sont pour l'instant bénéficiaires de l'assistance publique à passer du statut d'indigent à celui de travailleur.

À Ottawa, bien sûr!

Négociation possible avec . . . la Reine

LE PREMIER MINISTRE du LE PREMIER MINISTRE du Canada, l'honorable Lester B. Pearson, annonçait il y a quelques jours la nomination d'un comité d'étude, présidé par M. A.D.P. Heeney, qui aura pour tâche d'établir le mode de négociation collective entre le gouvernement fédéral et les employés de la fonction publique.

Nous nous devons d'abord de féliciter M. Pearson de mettre en application l'une des promesses faites à la population à l'occasion des dernières élections fédéra-

Nous nous plaisons égale-ment à reconnaître la haute compétence des membres du comité Heeney. MM. R.G. MacNeill, G.G.E. Steele, G. F. Davidson, G.L. Lalonde, Guy Roberge, F.T. Rosser, W.R. Dymond et R.C. La-berge occupent tous des fonctions de première res-ponsabilité dans le service civil fédéral.

Nul ne saurait contester la connaissance approfondie veau comité possèdent quant à la situation de la fonction publique au Canada.

Cependant, sans aucune-ment mettre en doute a prio-ri l'objectivité avec laquel-le le comité s'apprête à en-treprendre sa fonction, nous aurions souhaité que le gou-vernement choisisse quel-ques-uns des membres du comité en dehors de la fonc-tion publique elle-même.

Certes, comme il s'agit d'un comité dont la fonc-tion sera de décider de la politique du gouvernement,

il ne serait pas raisonnable d'exiger une représentation syndicale paritaire dès le départ. Cependant, la pré-sence de quelques universi-taires spécialisés dans le domaine des relations indus-trielles nous ent semblé fort trielles nous eut semblé fort utile pour ne pas dire in-dispensable.

Nous souhaitons tout de même que le comité Heeney he déçoive pas les espoirs que mettent certainement en lui les employés de la fonction publique. Nous osons roire d'ailleurs que le contraire d'aill croire d'ailleurs que le co-mité d'étude ne manquera pas de consulter les associations représentatives des fonctionnaires fédéraux afin de s'enquérir de leurs vues sur l'établissement d'un mécanisme de négociation en-tre l'Etat fédéral et ses em-

Règlement chez David & Frères

Un précédent chez les syndicats de l'industrie de l'alimentation

APRES un arrêt de travail A PRES un arrêt de travail d'une trentaine de jours, les employés de la compagnie David et Frères, fabricant de biscuits de Montréal, ont réussi à établir un précédent chez les syndicats de l'industrie de l'alimentation, nous informe M. Robert Burns, conseiller technique de la CSN.

La nouvelle convention collective prévoit, en effet, une clause qui permettra aux travailleurs de cette industrie de lever un grief en cas de modification de leurs charges de tra-

cation de leurs charges de modifi-vail. La compagnie s'était lon-guement opposée à l'introduc-tion d'une telle clause, allé-guant qu'il s'agissait-là d'une atteinte aux droits de la gé-

rance. Ce grief pourra être levé après une période de 60 heures

d'expérimentation. Si les deux parties ne peuvent en venir à une entente, elles s'en remettront à la décision d'un arbitre indépendant, en l'occurrence une firme d'ingénieurs industriels

Les clauses de cette nature, portant sur la charge de travail, n'avaient pu jusqu'ici être négociées que dans la grosse industrie notamment dans la métallurgie et l'industrie chimique. On se rappelle qu'elles avaient été à l'origine de conflits importants, l'année dernière à Shawinigan et à Sorel. re, à Shawinigan et à Sorel.

Dans le cas de David et Frè-res, où les méthodes de pro-duction ont atteint un certain degré de mécanisation, les char-ges de travail sont établies principalement par la vitesse

des machines qui règle le ryth-me selon lequel les travailleurs, dont une forte proportion de femmes, doivent exécuter leurs

Le conflit, chez David et Frères, avait éclaté le 17 juin der-nier alors que les deux parties avaient rompu toute négocia-tion à la suite d'une mésen-tente portant sur trois points principaux de la convention

En plus de la question des charges de travail, les parties ne s'entendaient pas sur le taux des salaires et sur la cédule des heures de travail.

Au chapitre des salaires, l'en-tente finale, intervenue le 19 juillet dernier, prévoit une aug-mentation générale de 15 cents de l'heure répartie sur trois

ans. Le taux de base a de plus été relevé. De \$1.24 qu'il était dans l'ancienne convention, il passe à \$1.35 immédiatement et à \$1.42 le 24 mai 1964, soit une hausse de \$0.18.

Les travailleurs profiteront aussi d'une augmentation de salaire de \$0.05 avec effet ré-troactif portant sur une pério-de de 14 mois.

Quant à la cédule de travail, les parties ont convenu que les heures de travail de l'équipe de jour ne seraient pas modifiées. Aucun changement, d'au-tre part, ne pourra être fait à la cédule de l'équipe de nuit sans une entente mutuelle en-tre le syndicat et la direction. En cas de conflit, le différend sera soumis à l'arbitrage.

La nouvelle convention prévoit, enfin, diverses améliorations: c'est ainsi que les griefs pourront désormais "sortir de Pusine" et suivre le cours des procédures normales d'arbitrades tâches fait aussi partie de la nouvelle entente.

Sans être affiliée à la CSN, Passociation des employés de David et Frères a fait appel aux bons offices de cette cen-trale syndicale au moment du renouvellement de leur convention collective.

M. Robert Burns, qui a diri-M. Robert Burns, qui a dirigé les négociations, a voulu rendre un hommage particulier à M. Paul-Emile Petit qui "a fait un boulot formidable" dans la direction de la grève, laquelle s'avère un succès sur toute la ligne. Le vote de retour au travail s'est pris avec une écrasante majorité, vendredi, le 19 juillet. Dès le début de la semaine suivante, la production reprenait son cours.

Dans la construction Une grève à Saint-Jean

SAINT-JEAN. — Quelque 500 travailleurs de la construc-tion, membres d'un syndicat affilié à la CSN, se sont mis en grève mercredi, le 7 août dernier, alors que les négocia-tions avec l'Association des constructeurs de la Vallée du Richelieu étaient entrées dans une impasse.

(Au moment d'aller sous presse, l'arrêt de travail entrait dans sa sixième journée. Les deux parties étaient cependant demeurées en contact et pour-

suivaient leurs négociations.) Le différend porte sur le renouvellement d'une convention collective dont les clauses prin-cipales devraient servir de base aux négociations du décret qui

régit les conditions de travail de tous les métiers de la construction dans cette région.

Le groupe patronal a admis le principe d'une revision complète de la convention mais il s'oppose à la plupart des de-mandes formulées par les travailleurs. Les patrons s'oppo-sent de plus à ce que cette convention entre en ligne de compte dans la discussion des modifications à apporter au

Les principales demandes du syndicat sont les suivantes: — une réduction de la SE-MAINE DE TRAVAIL de 44 à 40 heures par semaine; ceci afin de mettre les ouvriers de la région sur un pied d'égalité

avec leurs confrères de la plupart des régions de la provin-

UNE AUGMENTATION DES SALAIRES: le syndicat demande une augmentation de 25 cents l'heure afin de réduire le grand écart qui existe actuellement entre la région St-Jean et celle de Montréal, écart non justifié par des différences économiques appréciables entre les deux ré-

VNE CLAOSE DE 32-00-RITE SYNDICALE: Les tra-vailleurs syndiqués demandent "l'atelier syndical parfait", formule par laquelle les em-ployeurs s'engageront à n'em-baucher que de la main-d'oeu-

vre syndiquée et à donner leur préférence aux travailleurs syndiqués frappés par le chê-

Le différend porte aussi sur l'administration des argents recueillis pour fins de vacances annuelles. Le syndicat veuf avoir son mot à dire dans l'administration de ce fonds spé-cial qui pourrait à l'occasion venir en aide à des familles de travailleurs réduits au chômage.

Le vote de grève final avait été précédé par deux séances de conciliation en présence d'un représentant du ministère du Travail. Ces séances n'a-vaient pas réussi à rapprocher les deux parties.

Depuis la grève de l'amiante

Mineur de métier, Daniel Lessard aura joué un rôle syndical de premier plan

LES obsèques du syndicaliste canadien Daniel Lessard ont eu lieu, le 11 juillet, en l'église St-Maurice de Thetford.

Décédé subitement dimanche le 7 juillet, M. Lessard laisse dans le deuil, non seulement les membres de sa famille mais aussi une grande quantité d'amis et de personnalités qui l'ont connu dans l'action et qui conservent de lui le souvenir d'un homme sincère, d'un conseiller précieux et entièrement dévoué au bien commun.

Le président de la Confédéra-

Le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Jean Marchand, le maire de Thetford Mines, M. Marie-Louis Trépanier, le président de la Fédération nationale des employés de l'industrie minière (CSN), M. Armand Larivée, et le trésorier du Conseil central des syndicats nationaux de Thetford, M. Lionel Dion, ont été les premiers à faire l'éloge de M. Lessard qui, à 44 ans, avait déjà à son crédit plus de vingt ans d'action sociale et syndicale. Le président de la Confédéra-

Pour sa part, M. Marchand a

"Daniel Lessard avait beaucoup d'amis, dans le mouve-ment syndical d'abord, mais aussi à l'extérieur du syndicalis-me. Depuis sept ans il occupait une fonction de premier plan, comme vice-président à la CSN, comme vice-président à la CSN, mais son action syndicale remonte beaucoup plus loin. Dès 1944 il jouait un rôle de premier plan dans la réorganisation de nos syndicats de l'amiante. C'est en bonne partie grâce à sa persévérance et à sa fidélité qu'il a été possible d'améliorer considérablement le sort des mineurs. On me permettra de rappeler ici que le salaire de base dans les mines d'amiante, était, à l'époque, de 0.45 l'heure (il se situe aujourd'hui aux environs de \$2.)

d'hui aux environs de \$2.) "La vie syndicale est épuisan-te, et le fait que Daniel Les-sard n'ait jamais ménagé ses





Ces photos ont été prises à Thetford Mines lors du service funèbre du confrère Daniel Lessard. A droite le convoi se dirige vers l'église paroissiale. A gauche les porteurs gravissent les marches de l'église St-Maurice. Nos lecteurs reconnaîtront parmi ces derniers les confrères Adélard Côté, J. Lacasse, Armand Larivée, et Jean-Jacques Lafontaine.

efforts a certainement contriefforts a certainement contribué à son décès prématuré. J'ajouterai, de conclure le président général de la CSN, que Daniel Lessard constitue un exemple remarquable des possibilités de la formation par l'action. Mineur de métier, notre ani Lessard a su, au cours de sa carrière paquérir de passers de sa carrière, acquérir de vas-tes connaissances qui en fai-saient un excellent permanent syndical. Nous le regrettons et nous rendons un hommage fra-ternel à sa mémoire".

Le maire de la ville de Thetford, M. Marie-Louis Trépanier, exprime ici dans des termes non équivoques la perte que représente le décès de M. Lessard pour la ville de Thet-

"A titre de maire de la cité de Thetford, je veux me faire l'interprète de toute la population et rendre un crédit d'hommage et de reconnaissance à un de nos plus illustres citoyens disparu subitement dimanche dervier. En effet c'est manche dernier. En effet, c'est avec grand regret et avec une grande émotion que nous avons pris connaissance de la disparition soudaine du président du Conseil central des syndicats

nationaux de Thetford Inc., M.

Daniel Lessard.
"M. Lessard est un fils de "M. Lessard est un fils de Thetford et un homme très dévoué. Il était considéré comme une autorité en questions syndicales, et comme chef syndical jouissait d'une très grande renommée et d'une très grande réputation. M. Lessard était un travailleur inlassable. Il était membre de nombreuses associations civiques, associations de membre de nombreuses associa-tions civiques, associations de charité et philanthropiques. M. Lessard a rendu d'immenses services à toute la population de Thetford et ses judicieux conseils étaient toujours très appréciés de ceux qui le con-sultaient, et ceci depuis au-delà de vingt-cinq ans. Par sa gran-de compétence, ses connaissande compétence, ses connaissances et son esprit d'initiative, M. Lessard était un conseiller très écouté et respecté tant dans le monde des travailleurs que dans celui des employeurs. Son aans celui des employeurs. Son travail sans relâche a contribué grandement à améliorer d'une façon très appréciable les con-ditions économiques des em-ployés de l'industrie minière de notre ville, ainsi que d'ens plusieurs autres domaines des salariés

salariés.

"Au nom de toute la population de Thetford, je réitère l'expression de nos plus sincères remerciements pour les nombreux services rendus par notre distinué citoyen, M. Daniel Lessard, et profite de l'occasion pour offrir nos plus sincères s'apathies et nos plus profondes condoléances aux membres de la famille Lessard ainsi au à de la famille Lessard ainsi au à de la famille Lessard ainsi ou'à ses dévoués collaborateurs".

M. Armand Larivée est au-jourd'hui président de la Fédération nationale des employés l'industrie dont M. Lessard était le secré-taire-trésorier depuis nombre d'années. A l'époque de la célè-bre grève de l'amiante, M. La-rivée, alors président du syndi-cat local des mineurs d'Asbes-tes, avait été avec M. Daniel Lessard et M. Rodolphe Hamel L'un des principaly portagnas l'un des principaux porte-n--ole des revendications auvriè Au lendemain du d'aba de Lessard, M. Armand Larivée déclarait :

"Nous sommes tous si cons ternés par cette mort soudaine qu'il nous est difficile d'expritribution de Daniel Lessard a été importante dans l'évolution de la vie syndicale des mineurs

d'amiante. Qu'il me suffise de dire qu'à titre de secrétaire-tré-sorier et conseiller technique de la Fédération, il a été à l'o-rigine d'un bon nombre d'initiarigine d'un bon nombre d'initiatives. Je songe, par exemple, à l'institution d'un fonds de défense professionnelle au niveau de notre fédération. Bien sûr, il faudrait aussi relater la participation fort importante qu'il a fournie durant les heures difficiles de la grève de l'amiante. On se souviendra que plusieurs des dirigeants syndicaux avaient alors été arrêtés et accusés de conspiration. Je me rappelle qu'au cours de l'enquête préliminaire de l'un de nos collègues, Daniel Lessard avait collègues, Daniel Lessard avait dû témoigner une journée en-tière. Le courage et la sérénité dont il avait fait preuve au cours de ce témoignage ont fait l'admiration de tous. Je puis dire par ailleurs que Daniel



M. DANIEL LESSARD

Lessard était un négociateur habile et respecté. Il était peu loquace, mais très souvent il nous surprenait en proposant des solutions auxquelles nous n'a-vions pas songé".

Au moment de son décès, M. Daniel Lessard était aussi le président du Conseil central des syndicats nationaux de Thet-ford. Le trésorier de cet orga-nisme, M. Lionel Dion, a dé-claré à un journaliste qui l'in-tervieuxit sur les mévites de terviewait sur les mérites de son collègue disparu:

"C'était pour moi un conseil-ler et un ami, je le connaissais et je travaillais avec lui depuis 1947. J'ai pu noter qu'en toute circonstance Daniel Lessard gardait son calme. En toute circonstance aussi il était d'une grande ranchise, c'est ça qui faisait sa force" faisait sa force".



O Le confrère Daniel Lessard, mineur de son métier, avait revêtu son uniforme pour la dernière fois en 1951 à l'occasion d'une visite des exploitations souterraines de la compagnie Johns Manville, peu après la fameuse grève de l'amiante. On le reconnaîtra sur cette photo, rangée arrière, premier à gauche. Sur cette même rangée, à l'extrême droite, M. Jean Marchand.

La CSN continuera à réclamer

UNERTABLE MINISTERE DE L'EDUCATION

U lendemain de la publication A du bill 60 proposant la création d'un ministère de l'Education et d'un Conseil supérieur de l'éducation, les deux grandes centrales syndicales n'ont pas tardé à mentionner leur accord. Cet accord était d'autant plus enthousiaste que le gouvernement avait accepté de faire droit aux revendications du mouvement ouvrier et de plusieurs autres organismes en vue d'assurer un caractère véritablement démocratique au Conseil supérieur de l'éducation.

On trouvera ci-contre le texte intégral de la prise de position con-jointe de la CSN et de la FTQ en

regard du bill 60.

Ceux de nos lecteurs qui n'ont pas cessé de lire les journaux au début de cet été pour entreprendre une excursion de pêche ou s'évader quelque part dans la nature savent que le gouvernement de la province de Québec décida un bon matin, de facon fort inattendue, de reporter à l'automne la discussion du bill 60 à l'Assemblée législative et au Conseil législatif. Cette volte-face fut abondamment commentée, chacun y allant de son explication. Certains commentateurs prétendirent que le bill avait été reporté à la demande de l'épiscopat, d'autres insinuèrent que le gouvernement craignait une obstruction systéma-

tique de la part du Conseil législatif.

Les journaux du 11 juillet publièrent une déclaration du président général de la CSN, M. Jean Marchand, indiquant que notre centrale syndicale n'était pas d'accord sur la nécessité de ce nouveau délai apporté à la refonte des structures supérieures de notre système d'éducation. M. Marchand fustigea en termes non équivoques ceux qui prétendaient se faire l'écho des objections de l'épiscopat et se déclara d'avis que les évêques, s'ils l'avaient jugé à propos, auraient eux-mêmes fait connaître au peuple leurs réserves quant au con-

mouvement

tenu du bill 60. Le président de la CSN indiqua également que les travailleurs n'accepteraient pas de la part du Conseil législatif une obstruction systématique à une législation aussi importante pour l'avenir du Québec que le bill 60.

Le rédacteur en chef du journal l'ACTION, M. Lorenzo Paré, n'ayant pas aimé la déclaration de M. Marchand, crut y trouver l'occasion de se lancer dans une attaque insidieuse et malveillante. On trouvera dans une autre colonne de cette même page le texte de l'éditorial de M. Paré et la réponse que lui fit Jean Marchand.

Depuis que le Cabinet provincial a décidé de reporter à l'automme

• Déclaration conjointe de M. Jean Marchand, président général de la CSN, et M. Roger Provost, président de la Fédération des Travailleurs du Québec:

LE bill 60 suscite beaucoup d'in-térêt et de discussions. La chose est bien normale. Quant à nous, nous sommes convaincus que ce projet de loi constitue l'une

LA QUESTION DU JOUR

LE bill 60 a pour effet d'établir deux lois distinctes: l'une crée le ministère de l'Education et de la Jeunesse et l'autre, le Conseil supérieur de l'éducation.

Le ministère de l'Education et de la Jeunesse fusionnera le ministère de la Jeunesse et le département de l'Instruction publique.

Tel que proposé par la Commission d'enquête royale, la fonction de surintendant de l'Instruction publique cessera d'exister.

Pour agir à titre consultatif auprès du ministre de l'Education et de la Jeunesse, la nouvelle loi instituera un Conseil supérieur de l'éducation composé de vingt-quatre membres. A ce Conseil, se rattacheront un comité catholique, un comité protestant et quatre commissions.

Le ministre de l'Education et de la Jeunesse sera chargé de l'application des lois relatives à l'éducation et des lois d'aide à la jeunesse, sauf celles dont l'administration est confiée par la loi à un autre ministère.

des législations les plus importantes qui aient été soumises au parlement de Québec depuis fort longtemps. Mais cette législation, quoi qu'en disent certains de ses adversaires, ne nous apparaît ni comme un "coup de force" ni comme la "négation des droits des parents".

Depuis le 21 avril 1961, soit depuis plus de deux ans, tous ceux qui s'intéressent à l'éduca-

Qu'est-ce que

Il aura la responsabilité de promouvoir l'éducation, d'assister la jeunesse dans la préparation et l'orientation de son avenir et d'assurer le développement des institutions d'enseignement.

La loi du Conseil supérieur de l'Education impose au ministre la responsabilité de préparer et de soumettre à l'examen du Conseil, avant leur approbation par le lieutenant-gouverneur en conseil, les règlements sur les diverses matières énumérées dans la loi.

La même loi oblige aussi le Conseil, avant de donner son avis au ministre, à obtenir celui du comité catholique ou du comité protestant dans les matières de leur compétence respective.

Les comités catholique et protestant sont chargés d'assurer aux écoles catholiques ou protestantes, selon le cas, leur caractère confessionnel.

Le ministre soumettra chaque année un rapport détaillé de l'activité de son ministère.

tion ont eu l'occasion de réfléchir aux problèmes majeurs qui se posent dans ce domaine et de soumettre à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement le résultat de leurs réflexions. Comme chacun le sait, plusieurs organismes ont mentionné leur crainte de voir se constituer un ministère de l'Education qui mette entre les mains d'un ministre de la Couronne une large mesure d'autorité sur l'administration de notre système scolaire. Le mouvement syndical eut peut-être partagé ces craintes si l'on nous avait proposé de constituer un ministère qui ne soit pas efficacement surveillé et stimulé par un organisme représentatif, tel le Conseil supérieur de l'éducation que l'on nous annonce aujourd'hui. Nous avons déjà fait part de nos exigences concernant le caractère représentatif du Conseil supérieur de l'éducation et nous sommes fort heureux que le gouvernement ait jugé opportun de donner suite aux revendications, non seulement du mouvement syndical mais d'un grand nombre d'organismes qui avaient formule la meme recommandation.

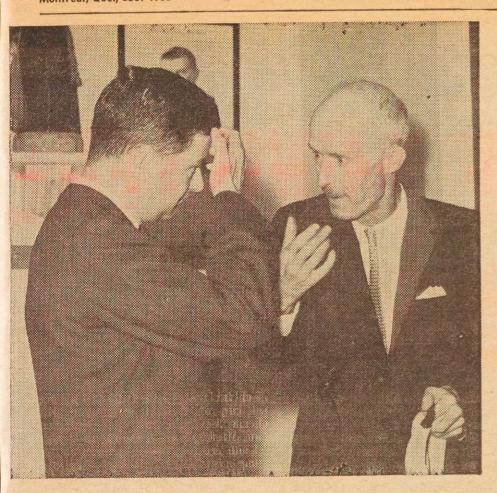
RESPECT DES CONVICTIONS RELIGIEUSES

La CSN et la FTQ respectent l'opinion des groupements qui ne veulent pas admettre la nécessité d'un véritable ministère de l'Education, opérant sous la vigilante surveillance d'un conseil représentatif. Nous respectons cette opinion mais nous ne la partageons pas. Nous croyons qu'en démocratie il est normal que l'Etat, qui a la responsabilité de fournir à l'ensemble de la population les bienfaits de l'instruction et qui, pour ce faire, doit

recourir au prélèvement d'impôts sans cesse croissants, ait aussi l'occasion de veiller à la bonne administration des deniers publics. Evidemment, le pouvoir de l'Etat ne lui permet pas de faire fi des convictions religieuses des citoyens qui le constituent, ni de leurs préférences culturelles. Pour ce qui concerne les droits des confessions religieuses, nos cen-trales syndicales ne sont certainement pas les organismes les plus qualifiés pour en juger; on nous permettra tout de même de constater que les auteurs du bill 60, aussi bien que du rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, ont manifesté de façon évidente le souci de protéger le caractère confessionnel de l'enseignement partout où il existe déjà.

LES DROITS DES PARENTS

Nous sommes fort étonnés de certains arguments employés par ceux qui s'opposent au bill 60. Ainsi, dans une déclaration de la Fédération des collèges classiques, on peut lire la phrase suivante: "Le bill 60 centralise à peu pres tous les pouvoirs entre les mains d'un seul homme, le ministre de l'Education et de la Jeunesse. De ce fait, il ne respecte pas suffisamment les exigences de la démocratie". Il nous semble à propos de noter ici que si l'on veut vraiment faire quelque confiance à la démocratie, il est indéniable qu'aucun gouvernement ne peut faire abstraction de la volonté populaire et qu'une conscience civique éclairée constitue la seule véritable protection contre les abus de pouvoir. On nous permettra par ailleurs de constater que les scru-



la discussion du bill 60, le ministre de la Jeunesse, M. Gérin-Lajoie, n'a pas abandonné la partie. Bien au contraire, il a entrepris une tournée d'information dans l'une des régions de la province, la Gaspésie, visant à faire mieux connaître aux intéressés le contenu du bill 60 et les intentions du gouvernement concernant le progrès de l'éducation. On ne saurait trop féliciter M. Gérin-Lajoie d'avoir pris cette initiative. Elle aura permis de constater, en particulier, que les parents ne semblent pas aussi inquiets de la création d'un ministère de l'Education que certains opposants au bill 60 ont voulu le fai-

Pour la première fois!

• Extrait d'une conférence de M. Paul Gérin-Lajoie:

DANS sa recherche du bien commun l'Etat se doit, en particulier, de canaliser, de coordonner, sans jamais les brimer, les éner-gies créatrices des individus et des groupes que l'on appelle com-munément "intermédiaires". C'est là une position de principe à laquelle le gouvernement du Québec adhère sans hésitation, mais c'est aussi une nécessité absolue si l'on songe au domaine de l'éducation. Comment, en effet, songer à ré-pondre aux multiples défis que l'évolution économique et sociale pose à ceux qui dirigent notre enseignement sans mettre à profit, par exemple, les immenses ressources de la profession enseignan-te elle-même? Comment peut-on adapter notre enseignement technique à une technologie en rapide transformation, sans l'apport des représentants autorisés du monde

Pour doter notre province du système d'éducation dont nous rêvons tous, un système qui permette à la fois le plein épanouissement des personnes (selon leurs aptitudes et leurs désirs) et l'expansion de notre économie, toutes les énergies disponibles doivent être canalisées et mises en état de produire. Le Conseil supérieur de l'éducation sera ce carrefour, ce cataly-seur qui nous a fait défaut jusqu'ici. Pour la première fois

dans notre province, le bill 60 permettra aux associations professionnelles d'éducateurs et aux autres groupements intermédiaires d'exercer une influence directe dans l'appréciation de nos politi-

Les textes législatifs sont souvent arides et ils sont, obligatoire-ment, concis. Il n'est peut-être pas inutile que je précise ici un aspect du bill 60. En vertu de cette loi, le Conseil supérieur de l'éducation aura le pouvoir de faire ses propres règlements. C'est ainsi qu'il pourra tenir des séances publiques s'il le juge à propos. La loi lui confère, en outre, le droit de siéger "à tout endroit" dans la province, afin de lui permettre de recueillir sur place les renseigne-ments et opinions qui lui seraient nécessaires ou utiles à l'étude d'une situation particulière.

Pour appliquer l'article 5 de la "loi du Conseil supérieur de l'éducation", le gouvernement devra adopter une procédure de consultation des organismes concernés. Outre les autorités religieuses, cette procédure intéresse au-delà d'une trentaine d'organismes que l'on pourrait classer dans les catégories suivantes:

10 les associations profession-

nelles d'éducateurs;

20 les associations de parents et les groupements d'administrateurs

30 les groupes socio-économiques les plus représentatifs.

Vigoureuse réponse de M. Marchand aux attaques du journal l'ACTION

L'attaque

Dans un éditorial insidieux et malveillant, en date du 13 juillet, M. Lorenzo Paré a voulu faire passer la CSN pour une organisation autocratique au sein de laquelle le président général aurait toute liberté de prendre des positions qui ne soient pas en conformité avec les opinions et sentiments de la majorité des membres. Nous reproduisons ci-après le texte de M. Paré. Nos lecteurs pourront se rendre compte aussi que le rédacteur en chef de l'ACTION voudrait cantonner le mouvement syndical dans les strictes limites des relations patronales-ouvrières.

La réponse du président de la CSN ne s'est pas longtemps fait attendre. Nous la publions au texte afin que tous les membres de nos syndicats affiliés puissent se rendre compte qui, de M. Marchand ou de M. Paré, a la conception la plus authentique des structures de la CSN et du rôle qu'elle est appelée à jouer dans la défense des intérêts économiques, sociaux, et politiques des travailleurs.

NOTRE FRONT POPULAIRE Lorenzo PARE

Le Code du Travail était en gestation depuis des années et des années. Il a pris, enfin, la forme d'un projet de loi . . . qui vient d'être reporté à la prochaine session. M. Jean Marchand, président de la Fédération des Syndicats nationaux, n'a point pondu l'un de ses innombrables communiqués de presse pour protester.

Le bill 60 sur l'éducation est sorti des flancs d'une commission royale avec une rapidité qui est absolument sans précédent. Il est reporté à la session suivante, comme le Code du Travail et avec autant de raisons sérieuses. M. Marchand en est tout fâché. Serein et détaché sur le problème ouvrier qui le concerne, il est outrecuidant et catégorique sur la question de l'éducation où il est le seul à se trouver une compétence particulière.

Ces chefs dits "ouvriers" distribuent

les dogmes et les anathèmes sur tout et sur rien. D'où tiennent-ils le mandat de leur universalité? Quand les coti-sants de M. Marchand ont-ils été consultés sur le rapport Parent et le Bill

Etrange conception de la démocratie! Non seulement on parle au nom de ceux que l'on ne consulte point, mais on veut se substituer aux législateurs qui ont été élus pour gouverner, en leur faisant avaler de force et en silence des lois qu'on leur refuse le loisir d'étudier!

Evidemment, M. Marchand obéit au mot d'ordre de notre petit Front populaire: il a repris, à son compte, tous les cancans et toutes les rumeurs. Cela lui a valu une manchette de plus dans les journaux et ... les tapes dans le dos des amis. Mais les cotisants finiront par se demander qui mène dans leurs syndicats et ... où on les mène!

La riposte

CHER MONSIEUR PARE,

De retour de voyage, je prends connaissance de votre éditorial

du 13 juillet intitule: "Notre front populaire".

Je n'ai pas l'intention de relever vos insinuations malveillantes ni vos insultes. Elles ne sont dignes ni de vous ni de votre journel

votre journal. Comme votre article pose quelques problèmes sérieux, je vous serais reconnaissant de publier la présente afin de recti-fier certaines erreurs et détruire quelques préjugés.

Tout d'abord le titre: "Notre front populaire". Comme vous le savez, "front populaire" s'associe dans l'esprit de nos gens au communisme ou aux mouvements d'extrême droite. Il s'agit donc de savoir si dans le débat qui a donné prétexte à votre éditorial on pouvait légitime-ment classer les participants en catégories de "gauche et de droite". Et gauche, dans le sens de communisant!

Pour qu'il puisse en être ainsi, il aurait fallu que le bill 60, et partant le rapport Parent, s'apprécient dans les mêmes termes. Si ceux qui appuyaient le rapport de la commission royale présidée par Mgr Parent sont automatiquement, dans votre esprit, des "gauchistes" et des communisants, le rapport lui-même doit être étiqueté de la même façon. Et s'il en est ainsi, pourquoi ne pas l'avoir dit au public? Mgr Parent serait probablement surpris d'apprendre qu'il a signé des recommandations à tendances marxistes! Evidemment, cela aurait pris une certaine dose de courage pour faire une telle dénoncla-tion. C'était beaucoup plus sim-

tion. C'était beaucoup plus simple de vous en prendre à moi.
En vous lisant, je songeais à un passage de la lettre pastorale collective de l'Episcopat, publiée en 1950. Il s'agit du paragraphe 86 qui dit:
"Il est une qualité indispensable à toute personne qui veut loyalement se donner à la solution du problème ou-

la solution du problème ou-vrier, c'est la sympathie. D'abord, une sympathie com-préhensive qui empêche de crier au communisme des qu'il est question de revendi-

mais cette lettre n'a certainement pas été écrite pour vous et votre journal. Quand on est roi, suivant la vieille conception, on n'est pas soumis à la loi!...

Code du travail et bill 60

Nous n'avons pas demandé que le bill 54 (code du travail) soit remis à l'automne mais, nous avons insisté pour que le gouvernement nous donne tout le temps voulu pour lui communiquer notre point de vue sur chacun des articles. Il s'est rendu à notre requête et, pendant dix jours, le Comité de relations industrielles nous a entendus. Exception faite du chapitre portant sur les services publics, qui fera probablement l'objet d'une enquête spéciale, nous au-rions accepté que la Législature prenne action immédiatement. C'est le premier ministre qui a décidé de reporter le bill à l'automne.

La procédure suivie dans le cas du bill 54 ne fut pas du tout la même que celle adoptée pour le bill 60.

EXTIL

- suite de la page 2

sieurs pays ces inspecteurs doi-vent posséder un diplôme dans l'une ou l'autre des trois disciplines mentionnées

Journée d'études

Les travaux de M. Gossesur les conditions de travail ne resteron pas lettre morte. Il a été convenu lors du Congrès qu'une journée d'études serait organisée par la Fédération au cours de l'au-tomne prochain afin de parfaire l'éducation des travailleurs syndiqués autour de ces ques-

Le président de la Fédération pour sa part a terminé son exposé en suggérant une ac-tion sur trois plans:

meilleure connaissance des conditions de salubrité de l'entreprise;
— négociation de certaines améliorations par voie de négociation collective;
— pressions destinées à hâter une amélioration de la législation du travail en ce

législation du travail en ce qui a trait à l'hygiène, à la santé des travailleurs et à la salubrité des établissements.

Nouvel exécutif

TES élections à l'issue du dernier Congrès de la Fédération du Textile (CSN) ont donné les résultats sui-

Président: M. René Gosselin.
Cinq vice-présidents: MM.
Louis-Simon Bouchard, Raoul
Gaouette, Gérard Comtois, Léopold Côté, et Mme Yvette
Rousseau Pold Cote, Rousseau. Secrétaire-trésorier : M. Jac-

Assistant-secrétaire-trésoriers
M. Robert Meunier.
M. l'abbé Gérard Thibault
demeure aumônier de cette Fédération.

Comité féminin

LE personnel féminin compte pour plus du tiers des effectifs de la Fédération du Tex-

On déplore cependant que les femmes se désintéressent grandement de la chose syndicale. L'attitude la plus commune consiste à s'en remettre aux hommes pour ce genre de aux hommes pour ce genre de choses, sous prétexte qu'ils s'y connaissent mieux.

Dans son rapport au dernier Congrès de la Fédération, Mme Yvette Rousseau, vice-p sidente, a souligné les in-

convénients de cette attitude trop répandue chez les travail-

"Jamais plus qu'aujourd'hui, a-t-elle souligné, on n'a eu un aussi pressant besoin de la femme pour administrer, per conduire, pour influencer le monde dans lequel nous vi-

Selon Mme Rousseau, fen nes sont capables à la fois d'esprit d'accueil et de sens critique, deux qualités néces-saires à une participation plus active à la chose publique.

A la suite de ce rapport les délégués au congrès ont adopté une résolution invitant tous et chacun des syndicats affiliés à la Fédération de créer un co-mité féminin dans le but de stimuler l'intérêt et la parti-cipation des travailleuses à la vie syndicale.

C'est la vice-présidente qui, au sein de l'exécutif de la Fé-dération, sera chargée d'assu-rer la liaison avec ces comités.

Délégué à Genève

délégué de la Fédération du Textile à la 7e session de la on mission des industries textiles de la contra del contra de la contra del contra de la contra de la contra de la contra del contra del contra de la contra de la contra del contra de la contra M. Raoul Gaouette était le tiles (O.I.T.) qui s'est tenue à Genève le printemps dernier.

M. Gaouette a présenté un rapport fort documenté de son séjour en Europe ainsi qu'un résumé des principales résolu-tions prises par la Commis-

"Il s'agit-là d'une expérience un que qui puisse être donnée à un ouvrier, a-t-il déclaré. J'en ai tiré un enrichissement personnel d'abord et des connaissances que j'aurai plaisir à mettre au service des ou-vriers du textile."

Les délégués au congrès ont été vivement intéressés par la description faite par M. Gaouette des derniers perfectionnements techniques de l'indus-trie textile européenne, innovations dont les répercussions se feront sentir même sur les travailleurs canadiens.

— suite de la page 3

cent d'ici trois ans." Il convient donc de poursuivre les re-vendications jusqu'à ce que cette taxe soit abolie.

L'E Congrès de la F.T.B.C. a fait sienne une résolution soumise par le Conseil des Syndicats des Métiers de la Construction de Montréal s'opposant à l'article 37 du projet de "code du travail" visant à forcer l'employeur à accorder la retenue syndicale volontaire.

Cet article ne vise en effet

tenue syndicale volontaire.

Cet article ne vise en effet que les "associations accréditées". Or il arrive que les syndicats de la construction ne possèdent pas pour la plupart de certificats d'accréditation émis par la C.R.O.

La résolution suggère que l'on ajoute à la fin de cet article les mots "ou toute association reconnue".

 La négociation d'accords La negociation d'accords particuliers avec certains em-ployeurs, au-delà des termes du décret, demeure une chose pos-sible et réalisable, comme en fait foi le rapport d'activités du service technique de la Fédération.

Une quinzaine d'accords de cette nature, la plupart avec de gros employeurs dans le secteur de la construction indus-trielle, ont pu être conclus au cours des derniers douze mois pour le plus grand bénéfice des travailleurs concernés.

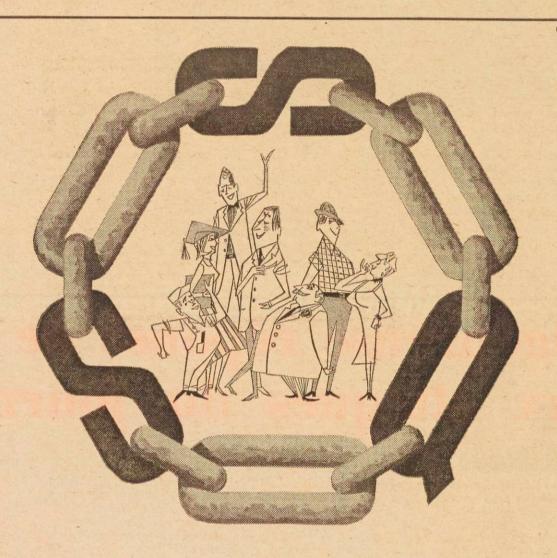
Nouvel exécutif

LES élections à l'issue du Congrès de la F.T.B.C. ont donné les résultats suivants: Président: M. Pierre-Julien

Vice-présidents: MM. Roméo Gamache, Emilien Tellier, Vincent Rancourt, Paul Grenier, et Raymond Dussault.

Secrétaire général: M. Aldé-

ric Gosselin.
M. l'abbé Jean-Marie Lafontaine est le conseiller moral de la Fédération.



La chaîne qui vous protège...

des soucis financiers résultant de la maladie

LA MUTUELLE SSQ est la plus ancienne et la plus importante entreprise spécialisée en assurance-maladie née au Québec. Les assurés sont les seuls propriétaires des SSQ et tout excédent des revenus sur les dépenses leur revient, soit en diminution de prime, soit en augmentation de bénéfices. Depuis bien des années, LA MUTUELLE SSQ fournit ainsi des services complets d'assurance-groupe (assurance-maladie, assurance-vie, assurance-salaire) à de nombreuses entreprises, grandes et petites, et à divers syndicats et groupements à travers le Québec. Si vous avez des problèmes d'assurance-groupe, les spécialistes des SSQ se feront un plaisir de vous aider à les analyser et à les résoudre. Pensez-y bien: la MUTUELLE SSO, c'est la chaîne qui vous protège.



MUTUELLESSQ ASSURANCE-GROUPE

LES SERVICES DE SANTÉ DU

Siège social: Québec, C.P. 3339 - Succursales: Montréal, Sorel, Jonquière



Nouvelle convention à la C. B. A.

Les cuvistes de Baie-Comeau obtiennent (enfin) justice!

BAIE-COMEAU — Après un lock-out de seize heures, le 20 juillet dernier, et trente heures de négociations consécutives, les travailleurs à l'emploi de la Canadian British Aluminum ont obtenu une éclatante victoire.

La nouvelle convention collective signée il y a quelques semaines est rétroactive au 1er avril 1963.

En vertu de cette entente, les cuvistes obtiennent enfin justice par l'application d'une décision arbitrale contestée jusqu'ici par l'employeur devant les tribunaux.

Il faut féliciter les négociateurs syndicaux, dirigés par M. Raymond Parent, président de la Fédération nationale de la métallurgie, et conseillés par le vice-pré-sident exécutif de la CSN; M. Adrien Plourde, de leur persévérance à la table de négociation. Le résultat en vaut la peine comme les lecteurs en pourront juger par le compte rendu que M. Parent lui-même transmettait ces jours-ci à notre re-

porter:
"Après environ trente heures consécutives de négociations, alors que le droit de grève était acquis et que la compagnie avait procédé à un lock-out, les parties en sont venues à un accord sur le renouvellement d'une convention collective d'une durée d'un an à compter du 1er avril

"Les principaux points litigieux ont été réglés à la satisfaction du syndicat. On sait que la question cruciale concernait les quantités de travail. En effet, dans l'ancienne convention collective de travail il y avait une procédure pour l'établissement des quantités de travail et l'arbitre Dufresne, de la firme Dufresne, McLaren & Daigneault, agissait comme président du tribunal. Une sentence qu'il avait rendue déclarant que les quantités de travail des employés des salles de cuves, particulièrement des cuvistes, étaient trop élevées a été contestée par la compagnie en Cour supérieure par voie

de bref de certiorari.
"Il s'agissait donc, pour la nouvelle convention collective, de trouver un mode satisfaisant pour l'établis-sement des "work loads" et des garanties aux travailleurs d'une protection suffisante. Sur ce point il a

été convenu qu'au cours des trois prochains mois les parties négocieraient un nouveau plan d'allocation de fatigue et un nouveau système d'établissement des quantités de travail en s'inspirant particulière-ment de celui qui existe à la Shawinigan Chemicals. Comme régime temporaire, les quantités de travail qui prévalent actuelle-ment sont gelées, sauf celles des cuvistes qui seront rajustées à la décision Du-

"Quant au choix de l'arbitre: si le jugement La-fleur décide que Pierre-N. Dufresne avait agi normalement dans l'exercice de son mandat, il est confirmé comme arbitre. Si le jugement Lafleur renvoie la procédure patronale pour une raison de procédure, Dufresne est également confirmé. S'il arrivait que Dufresne était reconnu par le jugement Lafleur comme ayant été partial, il sera remplacé par un membre de la firme Layton S. Simpsons. Cette entente sur les tâches constitue un gain majeur pour le syndicat.

"Il y avait également la question des droits de gérance. La compagnie contestait au syndicat le droit de grief sur des questions non prévues à la convention. Ce point a été concédé par la compagnie, les employés auront le droit de grief sur toutes les questions.

"Concernant les sous-contrats, la clause existant dans l'ancienne convention, après de nombreuses discussions et des éclaircissements sur son interprétation, a été confirmée.

"Au niveau de l'ancienneté, le syndicat voulait obtenir une clause d'ancienneté qui élargirait la notion d'ancienneté départementale. Il a été convenu qu'une réserve de maind'œuvre où l'ancienneté d'usine s'appliquerait serait créée dans les occupations inférieures, elle couvrira environ une centaine d'employés, afin que les employés de chaque département qui sont mis à pied puissent exercer leur an-cienneté ailleurs que dans le département.

"Egalement, dans le cas des employés de production, relativement aux promotions, ce sera l'ancienneté qui prévaudra dans le département avec une période d'essai de quinze jours. C'est-à-dire que la compagnie devra prendre le plus vieil employé du département et lui donner la promotion, après un essai de quinze jours. Quant aux questions monétaires, il y aura augmentation générale des salaires de \$0.05 l'heure, ce qui établit un taux de \$2.20 pour le journalier. Il y aura également un montant équivalent à \$0.02 l'heure, qui servira à rajuster les salaires des employés de métier et de quelques autres occupations où les taux sont vraiment marginaux par rapport aux standards de l'industrie.

"Une fête additionnelle sera payée et les vacances seront rémunérées sur une base plus généreuse que ce qui existait avant.

"Je crois sincèrement que les travailleurs de la CBA ont lieu d'être fiers de leur nouvelle convention", de conclure M. Pa-

- Suite de la page 1

ge des témoignages qui nous ont été fournis. On nous permettra cependant de signaler qu'une mecependant de signaler qu'une me-sure visant à pallier au chômage et à établir une situation de plein emploi a recueilli l'una-nimité des suffrages. Il s'a-git de l'urgence et de l'impor-tance de la réadaptation pro-fessionnelle. Les lecteurs se souviendront que nous avons, au cours des derniers mois, souvent insisté sur l'importance de fourpir à tous les travailleurs, actuellement sans emploi ou suscepti-bles d'être mis en chômage par les changements technologiques prochains, l'occasion de se réadapter professionnellement en vue d'un emploi futur. A la suite des six témoignages dont nous reproduisons aujourd'hui les textes, nous insistons à notre tour un la précessité d'une collaborate. sur la nécessité d'une collaboration ouvrière - patronale - gou-vernementale afin de rétablir dans leur dignité d'homme et de travailleur des milliers et des milliers de chômeurs, aujourd'hui plus ou moins en proie au dé-couragement, et qu'une société trop ancrée dans sa bonne cons-

cience s'empresse de considérer comme "parasites

Nous apprenions il y a quelques jours que les premiers ministres provinciaux réunis à Halifax se proposaient de réclamer la te-nue d'une conférence fédéraleprovinciale sur le chômage. C'est là une excellente nouvelle. Espérons que cette conférence aura lieu et qu'on y mettra à l'étude toutes les méthodes susceptibles de nous assurer le plein emploi. Il ne faudrait surtout pas crain-dre de faire preuve d'audace. Le chômage chronique dont nous souffrons depuis plus de dix ans représente une perte sociale et économique si considérable qu'il économique si considérable qu'il serait ridicule de continuer à compter sur des demi-mesures pour remédier à la situation. NOUS RECLAMONS L'INSTAU-RATION IMMEDIATE D'UNE POLITIQUE DE PLEIN EMPLOI.

(Les lecteurs qui voudraient nous faire parvenir leurs commentaires sur les opinions publiées aujourd'hui concernant le plein emploi peuvent le faire en adressant leurs lettres à 1001, rue St-Denis, Montréal.)

Le plein emploi est-il possible?

"Le Travail" a interrogé

M. AIME NAULT

président de l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal

Q. - Comment définissez-vous le plein emploi ?

- Il n'est pas facile, je rois, de définir le plein emploi d'une façon pleinement satisfaisante; les débats des spécialistes autour de cette question le prouvent abondamment.

Après cette réserve, je défi-nirais le plein emploi comme l'état d'une économie où il existe un ensemble suffisant d'opportunités d'emplois de sorte que les personnes faisant partie de la main-d'oeuvre active peuvent se trouver emploi aux salaires courants selon leurs qualifications et cela dans une situation de lon-gue période. Pour être plus complète cette définition doit partir d'une conception plus large de l'emploi selon laquelle sont en emploi, non seule-ment les gens qui produisent des biens et des services im-

médiatement monnayables sur le marché, mais également les personnes qui sont en état de préparation à des emplois subséquents qui seront ceux où elles produiront le plus pour la société compte tenu de leurs talents et de leurs préférences. Je pense en particu-lier à ce qui est devenu une nécessité permanente dans le monde des instituteurs qui doivent parfois suspendre leur activité professionnelle pour étudier à temps entier ou retarder le moment de leur entrée en service aux fins d'acquérir une plus grande compé-

Q. — Selon la définition que vous venez de nous donner croyez-vous que le plein emploi soit réalisable en notre pays!

- Au dire de la plupart des R — Au dire de la plan-économistes le plein emploi est très réalisable au Canada

et même relativement facile à obtenir si l'on prend les mesures appropriées, mais reste toujours considérable en-tre les vues théoriques des spécialistes et leur mise en application. Les principaux facteurs de la stagnation de l'économie canadienne depuis 1957: baisse des investissements industriels, changements qui ont affecté notre commerce extérieur, l'au-tomatisation, etc., posent des problèmes à la solution des-quels le pays devra mobiliser toutes les compétences.

Q. — Quelles sont les trois mesures qui vous semblent les plus à recommander pour combattre le chômage au Canada et amorcer un programme de plein emploi ?

R — Comme première série de mesures, je verrais que l'on favorise l'accroissement des in-

vestissements privés de manière à diriger les capitaux vers les secteurs où la productivité du capital est la plus élevée; en ses gouvernementales pourrait absorber une partie de la main-d'oeuvre actuellement

Ce qui, toutefois, m'apparaît plus important encore, c'est des investissements massifs en éducation. Parmi les investissements sociaux, le secteur de l'éducation doit recevoir la priorité pour les raisons sui-vantes: le niveau d'éducation constitue un facteur primordial de la qualité de la main-d'oeuvre; toute extension de ce secteur exige directement ou indirectement un accroissement relativement considérable de main-d'oeuvre du fait que ce secteur recourt assez peu directement à l'importation; enfin, l'éducation ne produit pas seulement des résultats économiques mais accroît aussi la capacité des personnes à profifer de tous les aspects de l'exis-

Enfin, comme troisième séie de mesures, je crois que no-re société serait pleinement justifiée de dépenser abondam-ment pour l'éducation, le perfectionnement et le réentraînement de la main-d'oeuvre. vaste programme d'éducation des adultes devrait être mis sur pied et cela devrait être considéré comme l'une des principales urgences nationales. On peut penser que la promotion de cette main-d'oeuvre, jointe au fait de l'abondance du capital et des ressources naturelles dans notre société entraînera presque par elle-même un développement économique plus rapide. En effet, la mobilité de la main-d'oeuvre est fortement accrue par l'amélioration du niveau d'éducation et la capacité de développement d'en-treprises et d'emploi- est considérablement amplifiée.

Le Bill-72 a passé comme lettre à la poste

La Loi des Accidents du Travail plus généreuse, moins tatillonne

DANS le tohu-bohu et la chaleur des débats qui ont abou-ti au retrait du Bill-54 sur les relations de travail et du Bill-60 sur la création d'un ministère de l'éducation, à la fin de la dernière session provinciale, le Bill-72, de portée plus modeste mais dont les consequences sont quand même vitales pour des millières de travailleurs a passé milliers de travailleurs, a passé comme lettre à la poste. Ce bill apporte plusieurs amen-

dements à la Loi des Accidents du Travail qui a pour but d'assu-rer une certaine protection des travailleurs contre les risques encourus dans l'exercice de leur

fonction.

Cette loi qui date de 1931, et qui a subi à plus de dix reprises l'épreuve d'un nouvel examen par l'Assemblée législative, est une des plus longues, des plus complexes et des plus techniques de toute notre législation provinciale du travail.

Le 10 juillet dernier, l'Assemblée se prononçait en faveur des amendements proposés. La plupart des dispositions nouvelles entraient en vigueur le 1er août

entraient en vigueur le 1er août suivant, tandis que l'application de deux mesures prévues — et non des moindres — était repor-tée à une date encore indétermi-

tait de soustraire de son appli-cation les industries qui n'emploient pas plus qu'un certain

de rendre la Loi applicable à tous les emplois autres que l'in-dustrie agricole et le service do-

mestique.

On peut escompter ainsi qu'un nombre considérable de travailleurs qui n'étaient pas couverts jusqu'ici par la Loi recevront la même protection que les autres aussitôt que ces deux dispositions auront pris effet.

auront pris effet.

Il est intéressant de noter qu'en 1962 près de 100,000 ouvriers se sont prévalus des avantages de la Loi des Accidents du Travail. Sur ce nombre, 33,226 réclamations étaient attribuables à des accidents qui ont occasionné des pertes de temps.

Un délai inquiétant

On prévoit généralement que l'application des articles 12 et 16 du Bill-72 doublera le nombre des employeurs astreints à la loi des accidents du travail et des employés protégés par cette

même législation. Il est compré-hensible que la Commission des accidents du travail ait besoin d'un certain délai pour se pré-parer à faire face à ces nou-velles responsabilités. Cependant, nous aurions préféré, quant à nous, que le Bill-72 fixe ce délai nous, que le Bîll-72 fixe ce délai plutôt que de laisser l'application de ces articles à la discrétion du lieutenant-gouverneur en conseil. On peut s'attendre à ce que cette dernière façon de procéder permette des pressions de dernière heure de la part de certains groupes d'employeurs qui ne voudraient pas être régis par la loi des accidents du travail. Certes, le mouvement ouvrier exercera sa vigilance habituelle.

Le bill 72 comporte des avantages

La plus stricte équité nous oblige à reconnaître que le Bill-72 comporte pour les travailleurs accidentés des avantages immé-

Me Carrier Fortin. ministre du Travail

A l'occasion du récent rema-niement du cabinet de M. Lesage, Me Carrier Fortin, nouveau député de Sherbrooke, a reçu le portefeuille de mi-nistre du Travail.

M. Fortin remplacera M. René Hamel qui occupera désormais le poste de procureur gé-néral. "Le Travail" se permet de leur souhaiter, à tous deux, bon succès dans leurs nouvelles tâches.

Il convient de rappeler que Me Fortin a déjà touché de près les problèmes ouvriers notamment en prenant la défense de certains chefs syndicaux lors de la fameuse grève de l'amiante.

diats importants. Dont voici les principaux : Depuis le 1er août dernier, la

Loi des Accidents du Travail

- fixe à trois au lieu de cinq

- fixe a trois au fieu de cinq le nombre minimum de jours d'invalidité requis pour le droit à la compensation;
- fixe à dix-huit mois au lieu de six mois la durée maximum de l'emploi en dehors de la province susceptible de permettre à l'employé d'avoir droit à la compensation au cas d'accident pour pensation au cas d'accident pour

remploye d'avoir droit à la compensation au cas d'accident pour lequel la loi du lieu n'accorde aucune compensation;

— supprime un e disposition d'après laquelle un membre de la famille d'un employeur n'a dyoit à la compensation que si son nom est inscrit non seuleson nom est inscrit non seule-ment sur la liste des salaires mais aussi sur un état d'avis transmis à la Commission;
— oblige l'employeur à faire

rapport de chaque accident dans les deux jours ouvrables qui sui-vent et non dans les huit jours; — ordonne de rédiger cet avis dans la propre langue de l'ac-cidenté si c'est le français ou

cidenté si c'est le français ou l'anglais, sinon dans celle de ces langues qu'il choisit;

— défend de faire signer l'avis en blanc et oblige l'employeur à remettre une copie de cet avis à l'employé;

— porte à \$600 le montant maximum payable pour frais tunéraires (au lieu de \$400);

— prévoit que le paiement de

 prévoit que le paiement de la rente à un enfant aux études ne cessera pas nécessairement a dix-huit ans, mais sera conti-nué tant qu'il fréquente assidû-ment une école;

— fixe à \$25 par semaine, au lieu de \$15, le montant minimum de la compensation à laquelle un

ouvrier a droit en cas d'incapacité totale:

— supprime la disposition limitant à \$300,000 par année la dépense maximum que la Commission peut faire pour la réhabilitation des blessés;

- réduit à deux ans la durée minimum d'emploi dans la province pour que la silicose ou l'amiantose puisse être considérée comme maladie industrielle. Cette durée est présentement de cing ans

trielle. Cette durée est présentement de cinq ans.

Voila donc quelques dispositions qui, le lecteur aura pu s'en rendre compte à la lecture, en plus de rendre justice à un grand nombre de travailleurs jusqu'ici privés de toute protection, auront aussi pour résultat de rendre l'application de la Loi des Accidents du Travail plus généreuse, plus expéditive et moins tatillonne.

On a pu avoir tendance dans

au travailleur. Les amendements récents apportés à la Loi, sans être explicites sur ce point, semblent reconnaître qu'il s'agit-là, pour le travailleur, d'un droit strict dont l'exercice doit être rendu plus facile. Il semble aussi que certains articles du Bill-72 tendent à rendre moins formaliste l'application de la Loi et à supprimer certaines embûches techniques qui avaient parfois comme résultat de priver le travailleur de ce qui lui était dû.

Des lacunes importantes

Le Bill-72 laisse en suspens plusieurs sujets qui avaient fait l'objet des revendications syndi-cales. Ainsi, il n'y est nulle-ment question de réformer le système de prévention qui existe présentement, système en vertu duquel l'Etat subventionne des organismes de préventionne des organismes de prévention entiè-rement dominés par les em-ployeurs. Le mouvement syndical continuera d'exiger une repré-sentation paritaire en matière de prévention des accidents.

sentation paritaire en matière de prévention des accidents.

Nous nous expliquons difficilement que le gouvernement provincial n'ait pas profité de l'adoption du Bill-72 pour corriger l'injustice flagrante que représente la détermination des rentes aux accidentés du travail selon des barèmes inchangés depuis 1931. Comment peut-on croire qu'un accidenté, disons de 1940, puisse se tirer d'affaires en 1963 avec per rente basée sur une proporte de ses gains d'il y a 23 ans?

"I us continuerons de réclamer que la Loi des accidents du travail soit modifiée afin d'assurer aux accidentés le maintien d'un pouvoir d'achat qui puisse leur assurer un standard de vie convenable.



Le plein emploi est-il possible?

"Le Travail" a interrogé

M. PAUL-HENRI LAVOIE,

secrétaire général de l'U.C.C

Q. — Comment définissez-vous le plein emploi ?

R - Le plein emploi c'est l'utilisation optimum des ressources diverses de tous les citoyens dans la recherche de leur bien propre et du bien commun de la nation.

Le plein emploi ce n'est pas seulement un régime de travail

à plein temps pour tous. Enco-re faut-il que ce travail soit productif et qu'il concoure tout à la fois au bien personnel du travailleur et au bien commun de la nation. Une économie de guerre où tout le monde serait occupé à la fabrication de bombes et de chars d'assaut ne serait pas du plein emploi, s'il y avait encore des familles sans logis, des institutions d'enseignement inadéquates, des misères et des injustices sociales res et des injustices sociales trop criantes. On peut dire aussi qu'il y a sous-emploi des res-sources humaines quand des ouvriers qui auraient des aptitudes pour être des techniciens de premier ordre ne réalisent qu'un travail de manoeuvre à cause d'une mauvaise organi-sation sociale ou de déficiences dans le système d'éducation. Il y a sous-emploi sur une ferme



quand l'agriculteur est inefficace à cause d'un manque de con-naissances techniques ou à cause d'une organisation irration

Une politique de plein emploi ne s'oppose donc pas seulement au chômage, mais aussi au sous-emploi et au mauvais emploi des ressources humaines.

Q. — Selon la définition que vous venez de nous donner, croyez-vous que le plein emploi soit réalisable en notre pays !

- Le plein emploi, tel que R je l'ai défini plus haut, est un idéal vers lequel il faut ten-dre sans cesse, mais en sachant qu'on ne pourra jamais l'at-teindre de façon parfaite. En somme, il y aura toujours du travail à faire dans ce domaine. Raison de plus pour se mettre à l'oeuvre immédiatement et poursuivre constamment les ef-

Q. — Quelles sont les trois mesures qui vous semblent les plus à recommander pour combattre le chômage au Canada et amorcer un programme de plein emploi ?

R — La solution majeure reside dans une planification économique décentralisée et décentralisatrice. Notre économie est surtout malade de "laisser-aller et laisser-faire" et de concentration excessive. Or — c'est le cas du moins dans

le Québec — le secteur le plus gravement touché par le chômage et le sous-emploi, c'est le milieu rural. Et la situation va de mal en pis à mesure qu'on s'éloigne de Montréal. Toute planification économique sérieuse doit tenir compte de ce fait et comporter un programfait et comporter un programme d'aménagement rural, de réorientation agricole et d'in-dustrialisation décentralisée. L'ARDA peut constituer un élément essentiel de ce pro-gramme. Le bien-être de l'agri-culture n'est pas indifférent au problème du chômage et le chômage n'est pas-indifférent à l'agriculture.

L'éducation de plus en plus poussée doit constituer aussi un autre élément essentiel de so-

Au Québec, où la population est de langue française dans une proportion de 85% et où (selon le dernier recensement) plus de 60% de la population ne parle que français, il devrait être possible aux unilingues français d'accéder à la majorité français d'accéder à la majorité des emplois. Au besoin, il fau-dra que le gouvernement du Québec adopte les législations nécessaires pour que nos Cana-diens français ne continuent

pas à souffrir de l'injuste dis-crimination dont ils sont pré-sentement les victimes au Qué-bec même. Et cela fait partie intégrante d'un véritable pro-gramme de plein emploi.

Enfin, comme autre élément de solution, il faudrait men-tionner la décentralisation fis-cale et la décentralisation des responsabilités économiques. Je DOILE le gouvernement du Québec est plus en mesure de juger des besoins de notre population et des solutions concrètes à ap-porter qu'un gouvernement central mandaté par l'ensemble du Canada. Il faut donc exiger que le gouvernement du Québec possède les pouvoirs législatifs et financiers suffisants pour réaliser une planification économique sérieuse et efficace. E surtout qu'il utilise ces pouvoirs pouver le surtout planification planification de la company de la co voirs pour s'acquitter pleine-ment de ses responsabilités. Ce qui n'exclut pas une certaine planification ou coordination des politiques économiques à l'échelle canadienne, à l'échelle continutale et même destruite continentale et même éventuel-lement à l'échelle mondiale. Mais, n'oublions pas la recette, "Balaie le devant de ta porte et la rue sera propre !"

pules démocratiques de la Fédération des collèges classiques ont mis beaucoup de temps à se manifester. Chacun sait que les structures actuelles de notre système d'enseignement sont très peu démocratiques et on ne sache pas que la Fédération s'en soit plainte de-

puis longtemps. Il est encore plus étonnant de lire, dans la déclaration de la Fédération des collèges classiques à laquelle nous référions plus haut, la phrase suivante: "Le projet de loi tel que rédigé ne reconnaît pas les droits fondamentaux des parents en éducation". Nous serions fort intéressés à savoir de quels droits l'on veut ici parler. En effet il nous semble que les structures actuelles des organismes supérieurs en matière d'éducation ne font justement aucune place aux parents et aux corps intermédiaires, pas plus d'ailleurs qu'aux associations professionnelles d'éducateurs. Sur ce point le bill 60 nous semble marquer un progrès considérable par rapport à la situation actuelle.

YVES PREVOST

Me Yves Prévost, ex-secrétaire de la province, n'est pas de cet avis. Il déclarait récemment: "A toutes fins pratiques, le ministre se substitue aux parents puisque les droits de ces derniers deviendront purement théoriques et par-tant illusoires". M. Prévost se demande encore: "Qu'advient-il des droits des parents puisque le ministre peut tout faire?" Sans se soucier de définir davantage de quels droits il veut parler, et quels sont ces privilèges que le bill 60 ferait perdre aux parents, l'homme politique préconise carrément le maintien d'un système bicéphale en vertu duquel le gouvernement possèderait des pouvoirs financiers tandis que les

comités confessionnels et les commissions pédagogiques auraient des pouvoirs de décision dans le domaine de la pédagogie propre-ment dite. Or il est bien évident pour quiconque veut réfléchir de façon réaliste aux problèmes concrets qui se posent qu'une telle division des pouvoirs n'est pas praticable. En effet, si l'on songe, par exemple, au domaine de l'enseignement technique, il est certain que l'adaptation constante de l'enseignement aux besoins de l'industrie suppose à la fois des changements dans les méthodes d'enseignement aussi bien que dans l'équipement des écoles et on ne saurait dissocier de façon artificielle le pédagogique et l'administratif. Dans un autre domaine on pourrait, par exemple, souhaiter que l'enseignement de la musique ou l'éducation physique occupent plus de place dans notre système d'enseignement, mais une décision unilatérale des pédagogues en ces matières ne saurait être efficace puisque chacun comprend qu'elle comporte des conséquences financières fort importantes.

Nous croyons qu'après deux ans d'études et de discussions, le gouvernement démocratiquement élu par la population du Québec a le devoir de prendre ses responsabilités en soumettant aux Chambres, sans plus tarder, son projet de loi dit bill 60. Quant à nous, nous sommes favorables au projet tel que soumis et nous nous proposons de travailler consciencieusement, avec tous les autres organismes intermédiaires, à préparer les cadres du futur Conseil supérieur de l'éducation. Nous souhaitons que les discussions autour du bill 60 se fassent dans un climat de sérieux et d'objectivité, sans recourir à la chasse aux sorcières ni à l'opposition partisane, sans invoquer des mesures dilatoires, mais en s'efforçant plutôt de suggérer les améliorations précises qui sembleraient essentielles à tel ou tel groupe de la société.

CONCOURS DU MOIS



Jeu no 1: jusqu'à 8 ans

NOTRE GAGNANTE: Sylvia Gervais (8 ans), 78, rue Notre-Dame, St-Paul l'Er-

Ce mois-ci :

Aujourd'hui, nous changeons de formule. Nous avons découpé en morceaux le joli conte que notre artiste nous a dessiné. Découpez et rassemblez les morceaux, collez le tout sur une feuille de papier, et dites-nous le nom de ce conte

LES EDITIONS DU JOUR, 3411, rue St-Denis, offriront au gagnant des livres pour enfants d'une valeur de \$10.

Jeu no 2: de 8 à 12 ans

NOTRE GAGNANTE: Nicole Dutremble (9 ans), 290 Royale, Sorel, dont nous reproduisons le dessin.

Ce mois-ci :

Dessinez votre animal favori, en lui loss in a repeter que les dessins sont jugés non seulement sur leur apparence

mais aussi sur leur originalité. Les travaux calqués peuvent paraître jolis mais il ont beaucoup moins de mérite et ils seront éliminés. Le meilleur recevra du matériel d'artiste

pour une valeur de \$25 offert par le Centre de Phychologie et de Pédagogie, 260 ouest, rue Faillon, Montréal.

CONCOURS, 1001, rue St-Denis, Montréal. - AOUT 1963

JEU NO 1	JEU NO Z
Nom	Nom
Prénom	Prénom
Adresse	Adresse
*********************	******************
Age	Age

Le plein emploi est-il possible?

"Le Travail" a interrogé

M. ROLAND PARENTEAU

professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales

Q. — Comment définissez-vous le plein emploi ?

- Il existe une notion très Simple du plein emploi se-lon laquelle le chômage pour-rait être réduit à zéro. Mais tout dépend de la définition que l'on donne du chômeur. Ce ter-me comprend-il les individus qui, sans être invalides à pro-prement parler, sont incapables de conserver un emploi, par suite de déficiences plus par suite de déficiences physiques ou mentales? Comprend-il les ou mentales? Comprend-il les retraités, les femmes mariées ou les rentiers qui n'ont pas un besoin impérieux de travailler mais sont prêts à le faire sporadiquement? Ces distinctions relativement faciles à faire sur le papier posent des problèmes difficiles à résoudre quand on essaie d'évaluer le chômage statistiquement. Ainsi, parmi les 346,000 chômeurs du mois de mai au Canada, combien sont de faux chômeurs? bien sont de faux chômeurs?

Pour imaginer un seul instant que le plein emploi puisse s'i-dentifier avec un chômage nul, il faudrait exclure de la main-d'oeuvre toutes les catégories

L'existence d'un autre phéno-mène nous amène à une deuxième notion du plein emploi, plus



pratique, plus "opérationnelle". Dans une société en pleine transformation technologique, certains métiers perdent de leur importance ou se modifient, ce qui ne peut que créer du chômage plus ou moins permanent; c'est le chômage technologique, auquel il faut ajouter d'ailleurs le chômage de friction. Il existe donc un minimum incom-pressible de chômage dû au ca-ractère dynamique de notre économie.

Selon cette deuxième défini-tion, il faudrait donc dire que nous avons atteint le plein em-ploi quand la main-d'oeuvre est ploi quand la main-d'oeuvre est effectivement utilisée dans une proportion rapprochée de 100 pour cent, disons 97 ou 98 p.c., le résidu étant constitué des inemployables, des travailleurs entre deux emplois, des chômeurs "volontaires", des travailleurs déplacés par la machine mais qui trouveront un emploi à plus ou moins brève

Q. — Selon la définition que vous venez de nous donner, croyez-vous que le plein emploi soit réalisable en notre pays!

- Si l'on adopte la première R — Si l'on adopte la première définition, je dirai que le plein emploi est impossible à atteindre dans notre pays, comme d'ailleurs dans toute économie de marché, dans laquelle un travailleur ne conserve son em-ploi que s'il se mérite un sa-laire par sa productivité. Si l'on retient la deuxième définition, je crois que le plein emploi peut être atteint, mais à certaines conditions, qui ne sont guère réalisées à l'heure actuelle.

Q. — Quelles sont les trois mesures qui vous semblent les plus à recommander pour combattre le chômage au Canada et amorcer un programme de plein emploi ?

R — Võici, parmi d'autres, trois mesures propres à nous rapprocher du plein em-1-Etablissement d'une poli-

tique de placement qui vise à adapter offre et demande d'emploi sur le plan local et individuel. Une telle politique, pour être efficace, suppose l'existen-ce de prévisions de demande de main-d'oeuvre, à court et à long terme, permettant, selon le cas, le placement des travailleurs actuellement sur le marché, ou l'orientation des futurs travailleurs. Elle suppose aussi que l'on accroisse la mobilité des travailleurs sur le plan géo-graphique et sur le plan pro-fessionnel. Or, les politiques ac-tuelles tendent à diminuer la plasticité du marché du travail.

2-La mobilité occupationnel-2—La mobilité occupationnelle ne peut être accrue que grâce à une vaste entreprise de réadaptation de la main-d'oeuvre, lui permettant de se qualifier pour les emplois qui lui sont offerts. A plus long terme, c'est une politique d'éducation permanente qu'il nous faut, se lon laquelle les travailleurs devraient être disposés à se prêvraient être disposés à se prê-ter au besoin à un nouvel en-traînement, voire même à une réorientation complète, et cela tant qu'ils sont sur le marché du travail.

3—Urgence d'une politique d'expansion économique per-mettant la création d'un nombre d'emplois suffisant pour ré-sorber les excédents de main-d'oeuvre, compte tenu de la possibilité de déplacements de celle-ci. Une telle politique ne peut être menée à bonne fin sans une planification souple de l'économie, établie sur la base de la grande région (v.g. Qué-bec), mais harmonisée au ni-veau de la nation. Seul un plan directeur, intelligemment con-cu, permettra d'établir une hié-rarchie des objectifs économiques, telle que le plein emploi puisse se concilier avec d'au-tres objectifs également désira-



MARCHAND

Il est vrai que le Conseil supérieur du travail a étudié un projet de code du travail pendant près de 15 ans. Il est vrai, également, que le Conseil a fait rapport au Gouverne-ment. Mais, à tort ou à raison, le gouvernement s'est très peu inspiré des recommandations du inspiré des recommandations du Conseil dans le préparation du bill 54. Il s'agissait, en fait, d'un document nouveau contenant un grand nombre de conceptions nouvelles et mettant en jeu des principes fondamentaux pour le monde des relations patronales-ouvrières. Que, dans les circonstances, nous ayons réclamé un délai d'études, qui nous le re-

Le cas du bill 60 est diffé-rent. Ce bill n'était en somme que la rédaction législative des recommandations de la Commission Parent qui, elle, pendant plus de deux ans, a reçu les mémoires et les représentations verbales de tous les intéressés. Les quelques articles nouveaux qui y apparaissaient visaient à enlever de l'autorité au ministre de l'éducation, ce qui ne pouvait déplaire aux tenants de la remise à l'automne.

Le problème ouvrier

Vous dites: "Serein et déta-ché sur le problème ouvrier qui le concerne, il est outre-cuidant et catégorique sur la question de l'éducation où il est le seul à se trouver une compé-

tence particulière." Cette méchanceté m'est servie immédiatement après les dix jours de session devant le Co-mité de relations industrielles où je me suis battu de toutes mes forces pour faire reconnaî-tre les droits syndicaux et dé-fendre les intérêts des travailleurs. Nous sommes tout de mê-me chanceux, à Québec, d'avoir un journal catholique qui ré-pand ainsi, à pleines pages, les enseignements de justice et de charité de l'Eglise! Qu'elles doivent être malheureuses les so-ciétés qui ne bénéficient pas de cette "sympathie compréhensi-

Mandat syndical

Vous vous demandez d'où nous tenons notre mandat pour nous prononcer sur tout et sur rien. Comme cette affirmation vise manifestement à exploiter un préjugé populaire, je me per-mets de donner quelques expli-

Comme vous le savez, nous avons périodiquement des congrès qui réunissent les délégués des travailleurs. Nous avons fait la preuve, lors de notre dernier congrès, que ces délégués, à 90 pour cent, étaient des ouvriers d'usine. Lors de ces assises, nous élaborons notre politique géné-rale. Ainsi, des résolutions fu-rent adoptées réclamant la gratuité scolaire et la création d'un ministère de l'éducation. C'est la responsabilité des organes exécutifs du mouvement de fai-re en sorte, par la suite, que l'on donne suite aux décisions des congressistes. Il est certain que nous ne pouvons reconvo-quer des congrès spéciaux pour décider des mesures concrètes à prendre pour la mise en appli-cation des politiques générales. A cette condition, nos congrès deviendraient permanents. Nous n'agissons pas autrement, dans le mouvement syndical, que dans les autres organisations démo-cratiques et les partis politi-ques. Ainsi, après avoir fait approuver le principe de la na-tionalisation de l'électricité, le gouvernement Lesage ne s'est pas cru obligé de consulter la population sur chacune des décisions ou déclarations se rat-tachant à la nationalisation. Je ne me souviens pas que vous lui avez fait des reproches. Pas plus, d'ailleurs, que vous en avez fait aux associations qui ont réclamé la remise à l'au-tomne du bill 60 sans avoir consulté tous et chacun de leurs membres. Pourquoi cette par-tialité? D'autre part, si vous avez des suggestions à faire sur le contrôle des organisations democratiques, pourquoi ne pas les formuler plutôt que de vous ingénier à détruire le prestige



d'un groupe qui s'inspire des principes chrétiens et qui fait son possible pour relever la condition des travailleurs. Si jamais vous réussissiez dans vos efforts, vous auriez rendu un grand service aux travailleurs canadiens-français, n'est-ce pas? Loin de moi l'idée que l'on nous mette à l'abri des critiques sous prétexte que nous avons une mette a l'abri des critiques sous prétexte que nous avons une "bonne inspiration". Mais cette critique ne doit pas être inuti-lement acerbe, stérilisante et négative.

Comme je vous l'ai mentionné plus haut, les congrès de la CSN formulent la politique à laquelle nous sommes liés. Si dans les moyens que nous utilisons pour la promouvoir nous faisons des erreurs, ou nous manquons de jugement, il exis-te une sanction qui s'est démon-

M. Armand Larivée est élu vice-président de la CSN

E BUREAU Confédéral de la CSN, au cours d'une réunion régulière tenue à Québec, a désigné M. Armand Larivée comme vice-président au sein de l'exécutif de cette centrale syndicale.

M. Larivée occupera le siège laissé vacant par la mort de

M. Larivée occupera le siège laissé vacant par la mort de M. Daniel Lessard survenue au début de juillet dernier. Président actuel de la Fédération Nationale des Employés de l'Industrie Minière, M. Armand Larivée dispose d'une longue expérience qui remonte à 1935 alors qu'il était à l'emploi de la compagnie John Manville, à Asbestos.

M. Larivée a occupé le poste de directeur puis de président de son syndicat local. Il a aussi joué un rôle important au sein du Conseil Central des Syndicats Nationaux de Sherbrooke.

Elu directeur de la Fédération en 1945, il est demeuré à l'exécutif de cet organisme dont il est le président depuis 1958.

trée très efficace dans le passé: la sanction électorale. Nous som-mes sujets à l'élection à tous les congrès. En plus des congrès, nous avons une série d'or-ganismes intermédiaires qui filtrent périodiquement les actions des officiers. Si ces recours vous paraissent insuffisants, nous at-

tendons vos suggestions. Vous considérez que nous nous prononçons sur tout et sur rien. En cela, je pourrais vous répondre, sous forme de bouta-de, que nous ne faisons que comme les journalistes, dont vous-même.

Votre affirmation pose un problème que nous croyions ré-glé. Il y a quelques années cir-culait une théorie, dans les milieux catholiques, voulant que les syndicats se limitent au contrat de travail. La lettre collective des évêques et l'ency-clique "Mater et Magistra", ont tranché le débat. Jean XXIII

est allé jusqu'à écrire:
"Nous ne saurions toutefois
omettre de dire à quel point
il est opportun, voire nécessaire, que la voix des travailleurs ait la possibilité de se faire entendre et écouter hors des limites de chaque organisme de production, à tous les échelons".

Comment voulez-vous défen-dre les intérêts des travailleurs ars les interets des travailleurs sans vous préoccuper de l'activité économique générale qui souvent engendre le chômage et la misère? Et comment ne pas faire la relation avec les politiques gouvernementales? Dans ce siècle de l'automation et de la technique comment ne pas voir l'incidence de l'éducapas voir l'incidence de l'éduca-

tion et de la formation professionnelle sur le niveau d'em-ploi et le statut des ouvriers? Ne croyez-vous pas que c'est non seulement notre droit mais notre devoir d'étudier tous ces problèmes et de faire connaî-tre, au meilleur de notre con-naissance, le point de vue syn-dical? Evidemment, nous pouvons faire des erreurs et par-fois manquer de compétence. fois manquer de compétence. Nous ne pouvons pas tous pos-séder la vérité par voie de science infuse. Mais que ceux qui se comportent comme s'ils avaient reçu cette grâce insi-gne, essaient de comprendre et d'appuyer chrétiennement les pauvres mortels qui n'ont pas reçu la faveur d'appartenir à leur cénacle!

Conclusions

La dernière fois qu'un diri-geant de la CSN a été attaqué aussi méchamment que vous l'a-vez fait c'était par un ancien premier ministre décédé. Il est étonnant de retrouver sous votre plume les mêmes expres-sions qu'il utilisait. C'est même symptomatique. Regardez hien symptomatique. Regardez bien les gens qui "vous ont donné des tapes dans le dos" après la publication de votre article. Votre recul spectaculaire vous donnera sans doute le vertige si, comme je pense, il vous reste encore de cette conscience qui avait fait de vous un journaliste de classe.

Quant à nous, à la CSN, nous nous interrogerons sûrement sur la portée des changements qui sont survenus à l'"Action' qui désirait faire peau neuve. Pour le moment, en tout cas, nous regrettons sa vieille peau.

Le plein emploi est-il possible? 4

"Le Travail" a interrogé

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU

directeur général de la Chambre de Commerce de la province de Québec

Q. - Comment définissez-vous le plein emploi }

- Le plein emploi, c'est du R — Le plein empioi, c'est du travail pour tous ceux qui peuvent et qui veulent travail-

ler.
Partant de cette définition, il est bon de noter que les statis-tiques du chômage qui nous sont présentées actuellement sont sujettes à caution. C'est un fait qu'un nombre appréciable de travailleurs ne travaillent qu'en vue de retirer aussitôt que pos-sible et pour aussi longtemps que possible les prestations d'asque possible les prestations d'as-surance-chômage. De plus, il y a et il y aura toujours cette ca-tégorie d'individus qui préfè-rent vivre continuellement aux crochets de la société plutôt que de travailler. Soulignons que cette "catégorie" a tendance à augmenter au fur et à mesure qu'augmentent les bénéfices so-ciaux remis aux indigents et aux nécessiteux. C'est la classe des parasites. parasites

Toutefois, même après avoir déduit ces "chômeurs professionnels" il est évident qu'il reste encore chez-nous du chôma-ge et que ce chômage est malsain; d'autant plus malsain qu'il est intense et chronique.

Q. — Selon la définition que vous venez de nous donner, croyez-vous que le plein emploi. soit réalisable en notre pays?

R — Oui, je le crois.

Q. — Quelles sont les trois mesures qui vous semblent les plus à recommander pour combattre le chômage au Canada et amorcer un programme de plein emploi?

R-1°-L'accroissement de la productivité. "Tous les tra-



M. JEAN-PAUL LETOURNEAU

vailleurs, quels que soient leur rang et leur rôle dans la production, doivent savoir que l'amélio-ration des méthodes de produc-tion est le facteur le plus sûr, le plus rapide et le plus efficace le plus rapide et le plus efficace du progrès économique et du progrès social. Le seul moyen dont dispose l'humanité pour vivre mieux est de produire mieux". Par productivité, j'en-tends la productivité du travail humain dans l'entreprise du haut en bas de l'échelle et la productivité des capitaux inves-tis dans les bâtiments, la ma-chinerie, etc.

chinerie, etc.
En d'autres mots, chacun devrait mériter son salaire et ap-porter l'effort physique ou in-tellectuel qu'honnêtement il doit fournir; d'autre part, l'entreprise qui ne sait pas amélio-rer ses techniques de production par de la machinerie plus moderne et plus efficace et par des procédés améliorés n'est pas à la hauteur du défi que posent les marchés internatio-

Cette augmentation de la productivité est nécessaire parce

que pour créer du travail chez nous pour la main d'oeuvre actuelle et la main-d'oeuvre à ve-nir il faut diminuer nos impor-tations de produits manufacturés en les produisant autant que possible au pays et augmenter nos exportations de produits finis. Or cela ne peut se faire qu'à condition que nous réussis-sions à manufacturer ces produits à un prix et d'une qualité qui, tout d'abord, concurrence-ront le même produit fabriqué à l'étranger et vendu sur nos mar-chés et, de plus, pourront aussi soutenir le prix et la qualité des produits étrangers sur les marchés mondiaux.

Cela est possible dans plusieurs secteurs industriels. Cela a déjà été réalisé pour quelques produits et ces exemples peuvent se multiplier avec de l'initiative et de la collaboration tion.

En effet, pour atteindre à l'a-mélioration de la productivité, il faut la collaboration des trois principaux agents de l'économie; les syndicats ouvriers, les patrons et le gouvernement.

Il faudra tout d'abord que le monde syndical prenne ses res-ponsabilités auprès des travailleurs pour ce qui est de leur productivité. La théorie du "feather bedding" comme source d'emploi est rétrograde et ne contribue au contraire qu'à créer de l'inflation et plus de chômage en définitive.

Les patrons devront faire preuve de plus d'initiative et d'ingéniosité, sortir des vieilles ornières traditionnalistes en matière d'administration et de production.

Le gouvernement devra encourager par des dégrèvements fiscaux ou autres mesures analo-gues l'effort et l'initiative de l'entreprise qui veut se dévelop-per et devenir créatrice de nouveaux emplois. L'Etat devra adopter des lois patronales-ou-vrières justes, efficaces et de nature à éviter le plus possible ces grèves et ces conflits oné-reux où, en définitive, person-ne ne gagne. Enfin, l'Etat devra, dans sa propre administration, donner l'exemple de l'efficacité par une productivité accrue dans ses services. Cette collabo-ration est essentielle car, qu'un seul de ces trois secteurs refu-se de collaborer ou se "traîne les pieds" et il paralyse l'action des autres.

des autres.

2° — Un programme efficace de réadaptation des travailleurs dans la mise sur pied et
le fonctionnement de tels programmes.

La réadaptation des travail-leurs est le principal remède au chômage technologique, c'est-àdire le chômage causé par l'au-tomation et les procédés nou-veaux de production. Ce genre de chômage étant considéré comme très important il faut y accorder toute l'attention vou-hie

lue.

Je crois que les patrons, les syndicats ouvriers et l'Etat ont une responsabilité égale. La sécurité de l'emploi les concerne tous à divers titres et ils doivent y collaborer.

3° — Une politique de com-merce extérieur coordonnée avec une politique de plein em-

On a trop souvent l'impression que des considérations de politique électorale influencent indûment les traités commer-ciaux. Le blé, par exemple, n'est pas une source d'emploi importante pour le pays, il nous coûte cependant très cher en subsides et voyons quels sacri-fices nous impose l'écoulement de cette production excédentai-re lorsque le Canada négocie certains traités commerciaux avec l'étranger. Ceci cependant n'est qu'un exemple entre plu-

sieurs autres mais qui dénote une attitude à redresser. Beaucoup d'autres remèdes pourraient être mentionnés; l'espace disponible nous oblige

à nous arrêter ici.

Poor Enough To Wish, Bright Enough To Succeed!

editorial

THE slogan used in the thirties by Father Thompson, one of THE slogan used in the thirties by Father Thompson, one of the founders of the cooperative movement in the Maritimes, could rightly be applied to the situation of the province of Quebec in the present debate on the subject of pension funds. It is to be foreseen that in the course of the coming months, perhaps even the coming weeks, the stakes will be laid to Ottawa, Quebec and Toronto having stated their position, the arbitrator of that huge contest will necessarily be the public opinion. In such circumstances, the workers will understand that it is of the utmost importance for them to follow closely the evolution of the situation, for there is no doubt that the establishment of a universal pension fund programme in our country constitutes a unique opportunity not only to increase the security of the individuals but also, we believe, to gather a vast amount of capital that could benefit our economy.

The position of the CNTU concerning pension funds is clear: we consider that they come under provincial jurisdiction, and as far as the province of Quebec is concerned

diction, and as far as the province of Quebec is concerned we demand that Mr. Lesage's government take action more speedily than the government of Ottawa, and more effectively than that of Toronto.

Our position

The last general Convention of the CNTU has clearly mentioned as one of the main objectives of the trade union movement the institution of a provincial pension fund. We ask that in the case of all salaried workers, pension contributions be compulsory and that the employers be compelled to subscribe an amount equal to that of the employee. In the case of citizens who are their own employer, we suggest that they be free to take part in the pension fund and benefit from it, if they agree to pay the required subscriptions.

We further ask that the provincial pension fund be established on an actuarial basis and include an accumulation of capital for each of the subscribers to the fund to assure his own security. This means of operating is different, among others, from the old age security programme adopted by the American government. As a matter of fact, our southern neighbours have decided in favour of a social security-type plan currently called "pay as you go." The American system is not, actually, a pension fund but rather an old age insurance. This insurance, besides, covers a variety of fields, namely: old age security, allowances to disabled workers, as well as to survivors of an insured person who has deceased before having reached pension age.

well as to survivors of an insured person who has deceased before having reached pension age.

The plan proposed by the federal government is similar to that of the United States, and therefore quite different from what we are advocating. Our preferences for a pension fund providing for an accumulation of capital for each of the eventual beneficiaries are not purely technical. We see there an excellent method for reaching at the same time the social objective sought in an old age security programme and the economic objective required by both our state of dependence towards foreign capital and the considerable and still undeveloped possibilities offered by Quebec's economic expansion.

A horn of plenty

It is estimated that a minimum of \$250 million would be raised annually through an eventual provincial pension fund. Do we only realize that in less than five years, a total

of one billion dollars would thus be put at the service of the State? Some people do. Thus the Union Nationale had included in its programme during the last election compaign the institution of a provincial pension fund. For its part, the government of the province seems to be taking clearly the direction that seems desirable to us. It may be useful to note here some significant signs of that orientation. First, the Prime Minister himself has stated at the Legislative Assembly on June 10th last:

"In short, far from remaining inactive, the Quebec government has undertaken serious studies which will enable it to present a legislation that will at the same time be adapted to our social needs and take into account the economic ad-

to our social needs and take into account the economic advantage of a pension fund for the State of Quebec, where the slogan "Masters in our Home" has not been forgotten, far

from it!"

The Minister of Youth, Mr. Paul Gérin-Lajoie, stated for his part on July 8th that "the creation of a universal pension fund controlled by the provincial government would facilitate the creation of a school credit office."

There remains only to be hoped that the government of the province will maintain a firm stand on the road it has traced for itself, and will not yield to the pressures of the federal government nor to those, not to be minimized, that will be exerted by the lobbyists of the insurance companies. One can clearly understand that the government of Ontario has whetted the appetite of the latter by adopting a law which will compel the employees and employers of that province to put into the hands of the insurance companies and other connected enterprises huge amounts of capital. We still remember that the government of Quebec has, at one time, also delivered to private insurers a piece of cheese which, while smaller than that of the pension fund, was nevertheless quite a tasty one, when it handed them the automobile insurance. On that occasion, the people of Quebec found themselves in about the same position as that of Mr. La Fontaine's crow. of Mr. La Fontaine's crow

Beware of the balloons!

Public opinion must be watchful. We must continuously be on the watch and prepared to burst without hesitation the "balloons" that will surely be used against the plan of a provincial fund. It is easy to imagine, for instance, that once more the myth of State domination will be brought back to life. Now, what we ask has nothing to do with any kind of State domination, either from the left or the right. We merely request that the money in the provincial pension fund be administered by a board of the State composed of an equal number of representatives from the State itself, the subscribing employers and the subscribing employees. We believe that such a board, while free from political influence, should contribute in the application of a great policy. Hence the huge sums accumulated in the pension fund would be available not only to assist in financing the State itself, or by extension the school boards, municipalities, etc., but also to contribute actively in our economic expansion. Similarly to the "Société générale de Financement", the sums accumulated in the pension fund would therefore play an active part not only in the financing of State enterprises, but also in the orderly and rational development of private enterprises, in the framework of the development which it has been agreed to call: the plan. Public opinion must be watchful. We must continuously

JEAN-PAUL LEFEBVRE

Is Full Employment Possible?

"Labour" Has Interviewed

MR. T.K. SHOYAMA

Secretary, Economic Advisory and Planning Board of Saskatchewan

Q. - What would be your definition of full employment?

Canada's labour force A — canada's labour lorce would be fully employed if approximately ninety-seven per cent of wage and salary workers were employed. Because seasonal factors play such an important role in many Canadian in-dustries an 1 because some workers are always in the process of switching jobs it is unlikely that average seasonally adjusted un-employment can be reduced below the three per cent level.

Q. — On the basis of such a definition, do you believe that full employment is possible in our country !

A — Yes, I am confident that full employment as described above can be achieved in

Q. — What are the three measures that you would most recommend in order to initiate a full employment programm }

- To combat unemployment A - To compat uncury mend that the Government of Canada adopt and vigorously pursue three broad policies. I suggest three "policies" rather than three specific measures because our unemployment problem must be attacked on many fronts. The policies proposed embrace many specific areas of

The first policy recommendation is that the Government of Canada, through the Bank of Canada, follow a continuing "easy money" policy. This policy is primarily permissive in nature. Lowering the cost and insuring the availability of credit permits private investment to occur when investment opportunities are recognized, permits tunities are recognized, permits consumer credit to be extended where justified, and permits fe-deral, provincial and local go-vernments to borrow money in Canada at minimum cost. Aggre gate demand for Canadian goods and services will be larger under conditions of easy money than under more severe credit conditions. Demand for labour services will be greater also.

I recognize the Bank of Canada may pursue an easy money policy only within certain limits. The difference between Can-adian and United States interest adian and United States interest rates cannot be eliminated en-tirely; the Bank of Canada is committed to maintain the Can-adian dollar at a fixed parity with the United States dollar; and the Bank of Canada must also guard against serious inflation. But within these limits the Government of Canada through its central bank should follow an easy money policy. This will provide the permissive condition necessary for the achievement of full employment.

. But since an easy money po-licy is not sufficient by itself to eliminate unemployment governments must take more po-sitive measures. My second po-licy recommendation is that the Government of Canada under-take various measures to redistribute purchasing power in favour of low income families. Such action would increase both the size and stability of total demand for goods and services by transferring purchasing power to people who would spend all additional income to

raise their relatively low standard of living. Increased Old Age Pensions, increased basic income tax exemptions, govern-ment subsidization of housing, unemployment insurance benefits, and health insurance programs are some of the measures which would transfer purchasing lower to low income families. This would result in additional production and employment, not rising prices. Canada has extra men and resources available to produce additional goods and services. But we need to inject additional purchasing power into the economy in order to employ these idle resour-

My third general policy re-commendation is that the Go-vernment of Canada in co-ope-ration with Provincial govern-ments engage in planned count-er-cyclical budgeting. Counter-cyclical budgeting embraces all

phases of government activity and affects both demand and supply sides of the economy. On the demand side, govern-ments must be prepared when faced with serious unemploy-ment to increase total demand for Canadian goods and services

by paying out more money that they receive in taxes. Such action will increase total demand for goods and services in Canada, and consequently increase the demand for workers to pro-duce these additional goods and

On the supply side, governments must act to improve the quality and mobility of the labour force. Educational facilities must be provided where unties must be provided where un-employed workers can learn new skills which will enable them to adapt to changing tech-nology. Government must be prepared to support these work-ers and their dependents during this retraining period. Labour mobility can be improved if government is willing to sub-sidize travel and relocation exsidize travel and relocation ex-

penses.

If these three policies — easy money, redistribution of purchasing power, and co-ordinated counter-cyclical budgeting — are vigorously applied I believe Canada can achieve full employment. Each of the policies will increase demand for Canadian goods and services. Each of these policies will increase total demand for Canadian labour. demand for Canadian labour.

A New Agreement At CBA

A Fair Settlement (At Last!) for The Potmen at Baie-Comeau

FOLLOWING a sixteen-hour lock-out on July 20 last, and thirty consecutive hours of negociation, the workers of Canadian British Aluminum have won their point.

The new collective agreement, signed a few weeks ago, will be retro-active as of April 1st,

According to that agreement, the potmen will finally see the implementation of an award which had been up to now challenged in the tribunals by the employer.

The union negociators, led by Mr. Raymond Parent, president of the National Federation of Metal Workers, and advised by the executive vice-president of the CNTU, Mr. Adrien Plourde, are to be commended for their perseverance at the negociating table. The result was worth it, as the readers will be able to judge from the report which Mr. Pathe report which Mr. Parent himself was giving recently to our representa-

"After some thirty hours of consecutive negociation, when the right to strike

was already acquired and the company had proceeded with a look-out, the parties have reached an understanding concerning the renewal of a collective agreement for a duration of one year, starting April 1st, 1963.

"The principal points of dispute have been settled to the satisfaction of the union. The fact is known that the main question at stake was that of work loads. The previous working agreement included a procedure for the establishment of work loads and arbitrator Dufresne, from Dufresne, McLagen and Daigneault, acted as presi-dent of the board. An award he had made to the effect that work loads, particularly in the case of potmen, were too heavy, was challenged by the company in the Superior Court through a brief of certio-

"In the new agreement, a satisfactory means had to be found for the establishment of work loads, and to ensure the workers of adequate protection. On that point, it has been a-greed that in the course



Mr. RAYMOND PARENT

of the following three months the parties would negociate a new plan of stress assessment, and that work loads would be established on a new system inspired mainly from that now existing at Shawini-gan Chemicals. As a temporary measure, the present work loads are being maintained, with the exeption of those for potmen which will be re-adjusted in conformity with the Dufresne award.

"Concerning the choice of the arbitrator, if the Lafleur award says that Pierre N. Dufresne has fulfilled normally the duties of his mandate, his appointment as arbitrator is confirmed. If the Lafleur award dismisses the employer's case for reasons of procedure, Dufresne is still confirmed. If it happened that Dufresne were recognized by the Lafleur award as having been partial, he will be replaced with a member of the firm Layton S. Simpsons. This agreement constitutes a major gain for the union.

"There was also the question of management rights. The company questioned the union's right to grievance on matters not provided for in the agreement. This point has been conceded by the company; employees will have the right of grievance on any sub-

"Regarding sub-contracts, the union wanted to in-clude a seniority clause which would broaden the notion of departmental seniority. It has been agreed that a labour reserve, where shop seniority would ap-

ply, would be created in lesser functions; such reserve would cover about one hundred employees, so that workers of each department who are dismissed may exercise their seniority right in other departments.

"Similarly, when it comes to promotions for production workers, seniority in the department will prevail, with a probation period of fifteen days. This means that the company must give the promotion to the most senior employee in the department. after fifteen days of pro-

"Regarding salaries, there will be a general increase of \$0.05 per hour, which sets the basic rate at \$2.20 for a labour. There will also be an increase of \$0.02 per hour to re-adjust the salaries of trade workers and other occupations where the rates are really not up to industrial standards.

"The union will take control of the insurance plan, in which the company will contribute an amount of \$0.03 per hour worked.

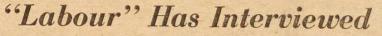
"One more paid holiday will be added, and vacations will be paid for on a higher basis than pre-viously. Instead of being remunerated on the basis of a regular work week, they will be based on a percentage of the annual earn-

"I sincerely believe that the workers of C.B.A. have a right to be proud of their new agreement", concluded



 After thirty consecutive hours of negociations, following a sixteen hour lock-out, the workers of Canadian British Aluminum have won their point. According to that new agreement the potmen will finally see the implementation of an award which had been challenged in the tribunals by the employer.

Is Full Employment Possible?



MR. WALTER D. YOUNG

professor, University of British Columbia

Q. — On the basis of such a defi-

in our country ?

nition, do you believe that

full employment is possible

Q. — What would be your definition of full employment?

A — There are moral as well as economic reasons for providing full employment — but which is meant an economic condition in which all those willing and able to work may, within a reasonably short time, find employment at wage levels and under working conditions generally acceptable for tions generally acceptable for the type of work performed. The moral reasons are fundamental, since gainful employ-ment has a positive social value in our society: the unintentional in our society: the unintentional exclusion of individuals from work inflicts social and psychological hardship as well as economic discomfort. The deliberate exclusion of individuals from gainful employment is clearly contrary to all standards of morality. The economic reasons are obvious: full employment provides a higher output ment provides a higher output of goods and services and is generally associated with economic growth.

A—Full employment is possible in Canada, although not within the context of the 'free market' as it is currently understood. Within this context full employment is defined, paradoxically, as an unemployment level of 3% of the labour force, making allowance for temporary displacement due to retooling, technological change and

technological change and the like. Within the context of a more directly planned and regulated economy, full employment as defined above is

Q. — What are the three measures that you would most recommend in order to fight against unemployment and initiate a programme of full employ-

— Full employment would necessitate a greater direction by Dominion and Provincial agencies, working in con-cert, of investment funds to ensure the maximum social

utility of capital. It would necessitate a far more extensive and intensive program of vocational edvectional edvectional tional education and training than is now in operation or envisaged. Training and education that would involve nor merely Provincial and Dominion cooperation but the active cooperation of business and industry as well. It would, finally, necessitate a much greater expenditure by the Provinces and Dominion on 'social capital', including those socially necessary projects — slum clearance, urban redevelopment, expansion of all educational and recreational facilities, increased tional education and training creational facilities, increased expenditure on penal and rehabilitation institutions.

While these phrases have tended to become debased coinage in the political pocket book, their real importance is undeniable, not merely as 'make work' projects, neither as simple exercises in 'pump prim-ing', but as recognition of the responsibility of the govern-ment to raise the standard of living in the broadest sense. The arguments that are used to dearguments that are used to defend the present system are narrow, reactionary and morally inconsistent. The case for full employment is, in fact, unanswerable, morally and economically. It remains only for a government to begin vernment to begin.

CNTU

LABOUR